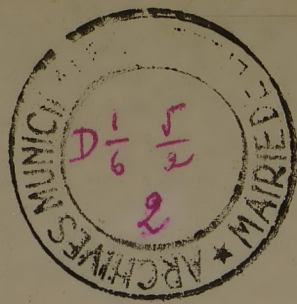


106/176

Procès Verbaux  
Rapports.



Commission des Finances

mandat Debove 1910/1911

**OBJET DE L'AFFAIRE**

**MAIRIE DE LILLE**

*Commission*  
*des Finances*

DIRECTION : .....

BUREAU : .....

LILLE, LE .....

*Composition*

*Secrétaire*

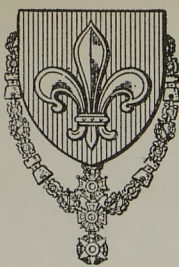
Le .....

à M .....

Rédacteur : M .....

Expédié le .....

par .....



SECRETARIAT

EXTRAIT  
du Registre aux Arrêts du Maire de Lille



*M. Duhaizon*

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1934, article 88;

N° 52.-

la délibération du Conseil Municipal  
en date du 16 Juin 1942;

ARRÊTÉS :

Article 1.- M. le Chef de la 5ème Division assurera  
les fonctions de secrétaire de la Commission des Finances.

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est  
chargé de l'exécution du présent arrêté.

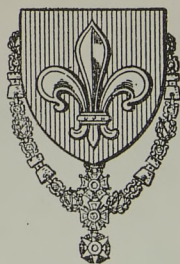
Hôtel de Ville, le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,



Signé, P. DE ROYE  
POUR COPIE CONFORME  
Pr le Maire de Lille  
L'Adjoint délégué

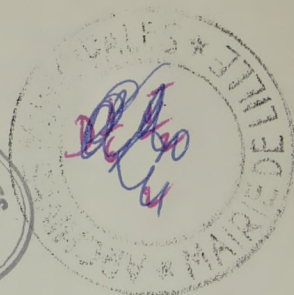
*P. De Roye*



**SECRETARIAT**

**EXTRAIT**

du *Registre aux Arrêtés du Maire de Lille*



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1934, article 88;

N° 52.-

la délibération du Conseil Municipal  
en date du 16 Juin 1942;

A R R Ê T O N S :

Article 1.- M. le Chef de la 3<sup>ème</sup> Division assurera  
les fonctions de secrétaire de la Commission des Finances.

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est  
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Juin 1942

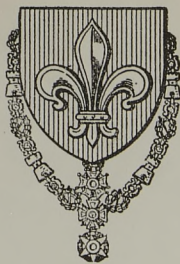
Le Maire de Lille,



Signé : P. DEHOVE  
POUR COPIE CONFORME  
Pr. le Maire de Lille  
L'adjoint délégué

*R. Jouley*

**MAIRIE DE LILLE**



**SECRETARIAT**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT**

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1984, article 88;

N° 52.-

la délibération du Conseil Municipal  
en date du 16 Juin 1942;

ARRÊTONS :

Article 1.- M.le Chef de la 3eme Division assurera  
les fonctions de secrétaire de la Commission des Finances.

Article 2.- M.le Secrétaire Général de la Mairie est  
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 Juin 1942

Le Maire de Lille,



Signé : P. DEHOVE  
POUR COPIE CONFORME

Pr le Maire de Lille

L'adjoint délégué

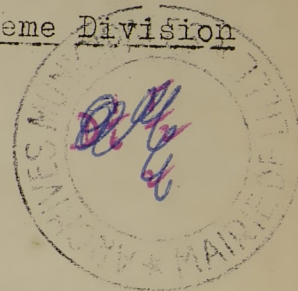
*P. J. [Signature]*



Troisième Division

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 29 Juin 1942



Procès-verbal

La Commission des Finances s'est réunie le 29 Juin 1942 sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire.

Etaient présents : M.M. Paul DEHOVE, Maire  
Willems, Conseiller Municipal, délégué  
aux Finances,  
Le Pasteur Chéradame, Conseiller Municipal,  
Le Blan, Conseiller Municipal,  
Mme Lespagnol, Conseiller municipal,  
M.M. Sergeant, Conseiller Municipal,  
Torcq, Conseiller Municipal.

Excusés : M. Libert, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion, M. Bomart Chef de la 3<sup>e</sup> Division?

Ouvrant la séance M. le Maire salue la Commission, présente les excuses de M. Libert retenu par des obligations professionnelles et, s'adressant à M. Willems le remercie d'être venu bien qu'en convalescence d'une maladie qui le retint loin de ses travaux d'études des questions financières - qui lui sont familières - et auxquelles il se dévoue dans l'intérêt de notre Ville et aussi des contribuables. Afin d'éviter à M. Willems la moindre fatigue de diriger les travaux que comporte l'ordre du jour il le prie de lui laisser la présidence effective de la séance.

Agréant l'offre qui lui est faite M. Willems remercie M. le Maire.

Compte rendu sommaire des travaux :

- 1 - Règlement des dettes arriérées. Exercice 1941. Ratification.  
Rapport adopté.  
Le montant des dépenses est de 71.776 fr 60.
- 2 - Frais de délégations. Exercice 1941. Ratification  
Rapport adopté.  
Les frais de l'espèce s'élèvent à la somme de 83.194 frs.
- 3 - Dépenses imprévues. Emploi du crédit. Ratification.  
Rapport adopté.  
Montant des dépenses : 471.617 frs 30.

La Commission prit acte qu'en ce montant entre une somme très importante pour paiement aux Percepteurs, de dégrèvements accordés au titre des taxes de remplacement de droits d'octroi, M. le Maire avait précisé que le montant des rôles émis était intégralement attribué à la Ville mais que celle-ci devait reverser le montant des dégrèvements prononcés.

- 4 - Divers produits communaux. Admission en non valeur. Avis  
Avis favorable.  
Les créances sont afférentes aux années 1939, 1940 et 1941.  
Au montant global s'élevant à Frs : 44.276.80 s'ajoute une somme de 10 frs pour frais de poursuites.
- 5 - Entrepôt réel des Douanes. Taxes Municipales. Tarif général nouveau. Avis.  
Avis favorable.  
M. le Maire marqua à l'Assemblée que les tarifs en vigueur remontaient à 1920 et 1922 et que leur rajustement eut dû être effectué il y a plusieurs années.
- 6 - Musées, Legs Pihen. Remploi. Crédit spécial. Avis.  
Avis favorable.  
Le crédit à ouvrir est de 7.925 frs. (L'emploi est déterminé par les dispositions testamentaires).
- 7 - Pensions d'orphelins d'anciens agents municipaux. Avis.  
Avis favorable.
- 8 - Legs Boivin. Crédit d'emploi. Avis.  
Avis favorable.  
(crédit ouvert pour régulariser l'achat de rente effectué par M. le Receveur Municipal).
- 9 - Concours de jardins ouvriers. Attribution de prix. Don du Secours National. Admission en recette. Crédit d'emploi. Avis.  
Avis favorable.  
Le don attribué est de 5.000 frs.
- 10 - Liquidations de pensions.  
La Commission donne un avis favorable aux liquidations de pensions ci-après :
- a) Services Municipaux :  
Veuve DEBRUYNE Rosalie, Pension d'invalidité de Frs: 2.100." à partir du 1er Juillet 1941  
Mme SAUTAI Germaine, Pension d'invalidité de Frs : 10.346." à partir du 1er Novembre 1941.  
DESWARTE Henri. Pension d'ancienneté de Frs : 4.663." à partir du 1er Février 1942.  
Veuve GOUDIN Edmond. Pension de reversion de Frs: 4.081 "" à partir du 5 Avril 1942.  
DESCHEMACKER Henri. Pension proportionnelle de Frs: 11.500." à partir du 1er Juin 1942.  
DESRUMAUX Georges. Pension d'ancienneté de Frs: 12.954." à partir du 16 Août 1942.

- b) Police :
- Duvillier Léon. Pension d'ancienneté de Frs:18.098.--  
à partir du 1er Avril 1942
  - Tricart Arthur. Pension d'invalidité de Frs:11.403.--  
à partir du 1er Avril 1942.
  - Hocquet Léon. Pension d'ancienneté de Frs : 15.605.--  
à partir du 1er Juin 1942
  - Langlet Georges. Pension d'ancienneté de Frs:16.915.--  
à partir du 1er Juillet 1942.
  - Stievenard Ferdinand. Pension d'ancienneté de Frs :  
13.971.-- à partir du 1er Juillet 1942.
  - Camerlynck Raphaël. Pension d'ancienneté de Frs :  
18.510.-- à partir du 1er Août 1942.
  - Hourriez Gaston. Pension d'ancienneté de Frs:16.356.--  
à partir du 1er Août 1942.
  - Corman Camille. Pension d'ancienneté de Frs: 17.404.--  
à partir du 1er Septembre 1942.
  - Ceugnart Louis. Pension d'ancienneté de Frs: 16.444.--  
à partir du 1er Septembre 1942.
  - Briche Ernest. Pension d'invalidité de Frs: 10.678 --  
à partir du 1er Juin 1942.
  - Lezenne Olga. Pension d'invalidité de Frs: 9.789.--  
à partir du 1er Juin 1942.
- c) Octroi :
- Veuve Grave Henri. Pension de reversion de Frs:4.795.-  
à partir du 12 Février 1942.
  - Veuve Mullier Jules. Pension de reversion de Frs:  
5.840.-- à partir du 21 Février 1942.
  - Veuve Deruelle Victor. Pension de reversion de Frs :  
8.802.-- à partir du 23 Février 1942.
  - Veuve Fayer Charles. Pension de reversion de Frs:  
5.103.-- à partir du 4 Mai 1942.
  - Veuve Villauve Nicolas. Pension de reversion de Frs:  
5.657.-- à partir du 14 Mai 1942.
- d) Sapeurs-pompiers:
- Tréfert Louis. Pension d'ancienneté de Frs: 24.319.--  
à partir du 1er Juin 1942.
  - Veuve Hohl Jules. Pension de reversion de Frs: 677.--
  - Hohl Jeanne d° 135.--
  - Hohl Pauletts d° 135.--
  - Hohl Marcelle d° 135.--
  - Hohl Michèle d° 135.--
- e) Sapeur-pompier  
volontaire :
- Tréfert Louis. Pension proportionnelle de Frs: 569.--  
à partir du 1er Juin 1942.

II - Dépenses de 1941. Insuffisance de crédits. Crédits supplémentaires. Avis.

Avis favorable.

Montant global des crédits: 140.579 Frs.

I2 - Crédits insuffisants du Budget Primitif de 1942. Crédits supplémentaires.  
Avis.

Avis favorable.

Il s'agit de deux crédits supplémentaires l'un de 12.000 francs



pour renforcer celui "Inspection médicale des Ecoles" (matériel) - l'autre de 200.000 Frs au titre "Dépenses imprévues" le crédit de 250.000 frs ouvert à ce titre au Budget Primitif se révélant insuffisant par suite du mandatement au profit des Percepteurs, de dégrèvements importants sur taxes de remplacement de droits d'octroi.

I3 - Indemnités à divers agents municipaux. Ratification.

Rapport adopté.

I4 - Personnel municipal des Cadres principal et secondaire. Indemnité familiale locale - 2ème palier - Crédits - Avis -

Après avoir exposé que les fonctionnaires de l'Etat bénéficient depuis le 1er Novembre 1941 d'une indemnité de résidence familiale calculée comme suit :

Chef de famille	: six enfants et au-dessus.....	16.000
"	: quatre et cinq enfants .....	12.500
"	: trois enfants .....	10.000
"	: deux enfants .....	7.000
"	: un enfant .....	6.000
"	: sans enfant .....	5.000
Autres agents	: .....	4.000

que nos agents municipaux bénéficient d'une indemnité similaire depuis le 1er Janvier 1942 sur les bases suivantes :

1° - Agents non logés :

Catégorie A	: Chef de famille un enfant et au-dessus	3.000
Catégorie B	: Chef de famille sans enfant .....	2.000
Catégorie C	: Autres agents .....	1.000

2° - Agents logés :

Catégorie A	( Chef de famille trois enfants et au-dessus...)	3.000
	( Chef de famille deux enfants .....	2.500
	( Chef de famille un enfant .....	1.800
Catégorie B	: Chef de famille sans enfant .....	1.100
Catégorie C	: Autres agents .....	400

et que le rapport du service repris à l'ordre du jour porte la proposition suivante de rajustement du barème l'effet à compter du 1er Juillet 1942 :

1° - Agents non logés :

Catégorie A	: Chef de famille un enfant et au-dessus.	4.000
Catégorie B	: Chef de famille sans enfant .....	3.000
Catégorie C	: Autres agents .....	2.000

2° - Agents logés :

Catégorie A	( Chef de famille trois enfants et au-dessus...)	3.000
	( Chef de famille moins de trois enfants	2.800
Catégorie B	: Chef de famille sans enfant .....	2.100
Catégorie C	: Autres agents .....	1.400

M. le Maire proposa à l'Assemblée l'application du barème ci-contre:

1° Agents non logés

Catégorie A : Chef de famille un enfant et au-dessus	....	5.000
Catégorie B : Chef de famille sans enfant	.....	4.000
Catégorie C : Autres agents	.....	3.000

2° Agents logés

Catégorie A : Chef de famille un enfant et au-dessus	....	3.500
Catégorie B : Chef de famille sans enfant	.....	2.800
Catégorie C : Autres agents	.....	2.100

M. le Pasteur Chéradame fit remarquer à M. le Maire qu'il conviendrait de ne pas perdre de vue la politique poursuivie par le Maréchal en faveur de la Famille et que l'augmentation proposée ne devrait pas être unilatérale pour les trois compartiments. En d'autres termes précisa-t-il, l'agent célibataire et l'agent marié sans enfant ne devraient pas bénéficier d'une augmentation égale à celle chiffrée pour les agents chargés de famille.

M. Sergeant suggéra à M. le Maire d'appliquer le barème national dans la mesure permise par les finances municipales

M. Torcq proposa en fin d'analyse de la question de retenir le barème nouveau soumis par M. le Maire son application pour le 2ème trimestre 1942 étant entendu que les observations de M. le Pasteur Chéradame et de M. Sergeant seraient examinées lors de l'examen du 3ème palier de l'indemnité à consentir au Personnel à partir du 1er Janvier 1943.

Cette proposition ayant été approuvée par M. le Maire et agréée par l'Assemblée le barème présenté fut adopté.

La répercussion financière de ce relèvement de barème s'élève à la somme de 1.089.583 francs.

La séance ouverte à 18 heures a pris fin à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 30 Juin 1942

Le Secrétaire,

P. BOMART

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 20 Juillet 1942

PROCES VERBAL



La Commission des Finances s'est réunie le 20 Juillet 1942 sous la présidence de M. WILLEMS, Conseiller délégué aux Finances.

Etaient présents: M.M. Willems, Conseiller municipal délégué aux Finances, Président,
Le Blan, Conseiller municipal,
Mme Lespagnol, Conseiller municipal,
M.M. Libert, Conseiller municipal,
Sergeant, Conseiller municipal,
Torcq, Conseiller municipal,
Excusé : M. le Pasteur Chéradame, Conseiller municipal.

Assistait également à la réunion : M. Bomart, Chef de la 3eme Division.

Le proces-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

15.- Caisse de Crédit Municipal. Comptes a) administratif b) de gestion de l'exercice 1941. Avis

Avis favorable.

Table with financial data: 1940 à... 26.058.563.60, Les dépenses générales à... 21.381.439.30, L'excédent de recettes ressort à... 4.677.124.30

Les opérations effectuées de la section "exploitation" traduisent un déficit de 200.006 frs 40 comprenant une somme de 125.343 frs 38 affectant l'exercice antérieur.

Le déficit de 200.006.40 à fin d'exercice 1941 est en réalité de 56.478.20 si on tient compte des recettes à réaliser par l'Etablissement et pour lesquelles les titres seront ultérieurement établis.

Le Directeur de la Caisse du Crédit Municipal a demandé par lettre du 8 Juillet 1942 une subvention de couverture de ce déficit fixé en chiffres ronds 56.500 Frs.

Instruite par M. le Président que l'Etablissement 1° avait obtenu en 1921 le concours de la Ville et de l'Etat pour couvrir son déficit d'exploitation causé par la guerre 1914/1918, 2° disposait actuellement d'une masse de trésorerie lui permettant de se mouvoir jusque la fin de la présente guerre sans appel de fonds de subvention, la Commission juge dès lors utile de renvoyer au lendemain des événements que nous traversons le problème de subvention que crée l'excédent de dépenses d'exploitation.

La Commission agréée la proposition de M. WILLIAMS de régler après guerre et suivant la formule de 1921 le déficit d'exploitation des exercices de la présente guerre.

- 16 - Caisse de Crédit Municipal. Budget Supplémentaire de l'exercice 1942. Avis.

Avis favorable.

Le document présente un excédent de recettes de 4.623.759<sup>f</sup>30.

- 17 - Caisse de Crédit Municipal. Budget Primitif de l'exercice 1943. Avis.-

Avis favorable.

La balance offre un excédent de recettes de 42.487 frs.

- 18 - Fondation Masurel. Comptes a) administratif b) de gestion de l'exercice 1941. Avis.

Avis favorable.

L'excédent de recettes dégagé est de 134.665 fr 50.

- 19 - Fondation Masurel. Budget Supplémentaire de l'exercice 1942. Homologation.-

Le Budget reprend l'excédent de recettes de l'exercice 1941 (134.665.50). Il est négatif de recettes et dépenses provisionnelles.

L'Assemblée prononce l'homologation du document.

- 20 - Fondation Masurel. Budget Primitif de l'exercice 1943. Avis.

Avis favorable.

(Balance en excédent de recettes de 11.420 frs).

- 21 - Lycée de jeunes filles. Internat municipal. Compte administratif de l'exercice 1941. Avis.

Avis favorable.

Le Compte présente un excédent de recettes de 82.590.90 qui a été versé à la Ville.

- 22 - Lycée de jeunes filles. Internat municipal. Budget Supplémentaire de l'exercice 1942. Avis.

Avis favorable.

Budget équilibré à la somme de 187.590.90 par l'emploi de l'excédent de recettes de l'exercice 1941 (82.590.90).

23 - Personnel municipal. Indemnité spéciale. Application des arrêtés ministériels des 27 Juin 1941 (Art.3) et 1er Août 1941 (Art.2). Crédit

Avis favorable.

Crédit: 6.700.000 frs

L'indemnité dite de bombardement est attribuée conformément aux textes ministériels, c'est à dire du 18 Octobre 1941 au 31 Mai 1942 (226 jours).

Les règles d'attribution sont celles fixées par la délibération du Conseil Municipal du 27 Décembre 1941 concernant l'indemnité octroyée pour la période du 1er Juillet 1941 au 17 Octobre 1941. Les taux sont respectivement de 10, 20 et 30 frs pour le Personnel des cadres principal et secondaire = 10 frs pour les célibataires, 20 frs pour les mariés sans enfant, 30 frs pour les agents ayant charge de un enfant et plus. Les taux applicables aux agents du cadre auxiliaire temporaire c'est à dire placés sous le régime des salaires régionaux, sont de 8, 10 et 15 frs.

Dans le cas où le conjoint d'un agent titulaire féminin se trouvera placé dans le cadre auxiliaire temporaire rémunéré sur la base des salaires régionaux, l'indemnité sera attribuée à l'agent titulaire ouvrant droit au taux d'indemnité le plus élevé. En ce qui concerne les agents du cadre secondaire et du cadre auxiliaire temporaire au salaire fixe inférieur à 12.600 frs, l'indemnité sera calculée proportionnellement à ce salaire et les proportions suivantes seront appliquées:

$$\frac{\text{Salaire fixe} \times \text{taux}}{12.600} = \text{indemnité}$$

Les ouvriers occupés en régie sur les chantiers des Grands Travaux ne pouvant être assimilés au personnel auxiliaire temporaire sont exclus du droit à l'indemnité. Celle-ci ne leur sera servie, précisa M. WILLEMS, que si les salaires de l'industrie privée venaient à en bénéficier ce qui est peu probable ajout M. WILLEMS.

Au terme de son exposé, M. le Président indiqua à l'Assemblée que la Ville pouvait, conformément à la loi du 14 Septembre 1941, prétendre à une subvention de l'Etat au cas de déséquilibre budgétaire provoqué par la dépense en cause.

24 - Personnel municipal. Indemnité spéciale. Application des arrêtés ministériels des 27 Juin 1941 (Art.5) et 1er Août 1941 (Art.3) Crédit.

Avis favorable.

Indemnité journalière dite de zone dévastée à attribuer à compter du 1er Juin 1942.

Le crédit fixe à 4.500.000 frs permettra le paiement jusqu'au 31 Décembre 1942.

L'indemnité est à payer mensuellement et à terme échu pour chaque jour du mois, ouvrable ou non.

Les taux journaliers prévus pour Lille par l'Arrêté ministériel sont de 8, 15 et 20 frs. Ceux à appliquer aux agents à salaires régionaux sont fixés à 6, 8 et 12 frs. Ces derniers, contrairement aux règles appliquées pour l'indemnité spéciale dite de bombardement recevront l'indemnité entière quel que soit leur salaire si le temps de présence imposé dans l'emploi est le même que celui imposé aux fonctionnaires. Dans le cas où ils seraient occupés de façon discontinue, les règles proportionnelles fixées pour l'attribution des allocations familiales seront appliquées c'est à dire que l'indemnité sera déterminée sur la base de 200 heures par mois.

Pour éviter dans la plus large mesure, les nombreuses injustices qui se sont fait jour à l'encontre des agents mariés du sexe féminin dont le mari est fonctionnaire au lieu d'être salarié de l'industrie privés, M. le Ministre a précisé que les taux prévus pour les célibataires seraient appliqués aux agents du sexe féminin dont le mari bénéficie lui-même de l'indemnité après réduction d'un tiers. Le taux journalier à servir se fixerait alors à 5.30 pour les fonctionnaires et 4 frs pour les agents à salaires régionaux.

Les ouvriers occupés en régie sur les chantiers des Grands Travaux ne sont pas bénéficiaires de l'indemnité, leur sort étant lié comme il a été dit précédemment à celui des ouvriers de l'industrie privée.

La charge incombant à la ville du fait de l'octroi de cette indemnité au Personnel municipal entrera en jeu comme celle à servir pour la période antérieure, dans le calcul de subvention à allouer à la Ville par l'Etat en vertu de l'art. 7 de la loi du 14 septembre 1941.

25- Personnel municipal. Bonifications d'ancienneté de classe. Loi du 21 Octobre 1941. Crédit.

Avis favorable à l'ouverture 1° d'un crédit de 563 frs sous rubrique "Recette Municipale. Bonifications d'ancienneté au Personnel Ex. 1941"  
2° d'un ensemble de crédits dont l'importance totale est de 224.431 frs.  
( La loi du 21 octobre 1941 dispose que les fonctionnaires exerçant leur activité dans la zone dite réservée bénéficient d'une bonification d'ancienneté dans l'avancement de classe calculée en majorant de moitié le temps effectif de séjour passé dans cette zone depuis le 1er juillet 1940)

26- Hospices. Legs Dallon. Avis.

Avis favorable.

Importance du legs: 50.000 frs à employer par achat de rente 3 % dont les arrérages devront, chaque année, servir à concurrence de moitié, à l'entretien pendant la durée de la concession de la sépulture Janssonne-Dallon au Cimetière du Sud.

27- Bureau de Bienfaisance. Legs Linet . Avis.

M. Jean Auguste MIN T, ancien Vice-Président du Bureau de Bienfaisance de Lille a, aux termes de son testament, exprimé le désir qu'une somme de dix mille francs, à prélever sur ses droits d'auteur à venir, soit remise au Bureau de Bienfaisance à charge pour celui-ci d'entretenir deux tombes au Cimetière de l'Est, celle de M. et Mme LINET et celle de Mme Paul BOUTRY.

Par délibération du 10 mai 1941, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'accepter le legs à titre provisoire et conservatoire.

La Commission après avoir entendu M. le Président en son commentaire sur les particularités du legs avec charges et réalisable dans un avenir non déterminé, se prononce, compte tenu des services rendus à l'Etablissement par M. MINET, pour l'acceptation provisoire et à titre conservatoire du legs.

28- Bureau de Bienfaisance. Legs Jouvencaux. Avis.

Avis favorable.

Importance du legs: 15.000 frs à charge d'entretien de tombe.

29- Occupation de l'immeuble 48-50 rue Royale par les services des Assurances Sociales. Location au Ministère du Travail. Avenant.

Rapport adopté.

En 1935, le Crédit du Nord propriétaire de l'immeuble 48-50, rue Royale a donné celui-ci en bail à la Ville pour une période de 3-6-9-12-15 années à compter du 1er octobre 1935 moyennant un loyer de 125.000 frs.

La Ville a - autorisée par le Crédit du Nord- sous-loué cet immeuble à l'important Service Régional des Assurances Sociales au loyer annuel de 50.000 frs.

Sur demande de M.le Maire, le Ministère du Travail a consenti payer un loyer de 125.000 frs à partir du 1er octobre 1944 date d'expiration de la période triennale en cours.

Ce résultat obtenu qui traduit une économie annuelle par la Ville de 75.000 frs est enregistrée par la Commission.

30- Gala de Catch au Catch Can au profit des prisonniers de Guerre. Produit. Admission en recette. Crédit d'emploi.

Rapport adopté.

La recette s'est élevée à la somme de 331.802 frs 80.

Le crédit sera réuni au crédit ouvert au Budget Primitif pour l'Aide aux Prisonniers de guerre.

31- Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché. Emprunt de 2.034.000frs. Garantie communale. Convention.

La Ville avait donné sa garantie par délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 1942.

La Convention à passer est une formalité prescrite par le décret loi du 1er mars 1939.

La Commission confirmant la position antérieure du Conseil Municipal propose la passation de la Convention.

La séance ouverte à 18 heures a pris fin à 19 h 30.

Hôtel de Ville le 21 juillet 1942.

Le Secrétaire  
P. BOUART.

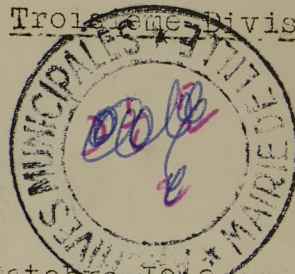


Troisième Division

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 19 Octobre 1942

PROCES VERBAL



La Commission des Finances s'est réunie le 19 Octobre 1942 sous la présidence de M. Willems, Conseiller délégué aux Finances.

Etaient présents: M.M. Willems, Conseiller municipal délégué aux Finances, Président.  
Le Blan, Conseiller Municipal  
Mme Lespagnol, Conseiller Municipal  
M.M. Libert, Conseiller municipal  
Sergeant, Conseiller Municipal  
Lorcq, Conseiller municipal

Excusé : M. le Pasteur Chéradame, Conseiller municipal.

Assistait également à la réunion : M. Bonart, Chef de la 3ème Division

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

32 - Divers produits communaux. Admission en non-valeur.- Avis

Avis favorable.  
Les créances irrécouvrables s'élèvent à la somme de 4.358,70 + 18 frs pour frais de poursuites.  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

33 - Gala artistique donné au Théâtre Sébastopol au profit des prisonniers de guerre. Produit. Admission en recette. Crédit d'emploi.

Rapport adopté  
Le gala a produit la somme de 229.648 f 10

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

34 - Gala organisé à l'Hôtel Bellevue au profit des prisonniers de guerre - Produit - Admission en recette - Crédit d'emploi

Rapport adopté  
Le gala a produit la somme de 71.000 frs

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

35 - Donation VANIEPEL à charge d'entretien de tombe. Avis.

Avis favorable.  
Un titre de 225 frs de rente constitue la donation

Dossier transmis à l'Administration Municipale.



36 - Cimetière du Sud. Vente de monuments et croix. Produit. Admission en recette.

Rapport adopté.

Produit de vente: 46.880 frs y compris les frais perçus des acquéreurs.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

37.- Cimetière de l'Est. Vente de monuments et croix. Produit. Admission en recette.

Rapport adopté.

Produit de vente: 40.329 frs 20 y compris les frais perçus des acquéreurs.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

38.- Frais de matériel entraînés par le stage des élèves-maitresses en Mai-Juillet 1941 à l'Ecole Valentine Labbé. Remboursement des frais engagés et avancés par la Directrice de l'Ecole.

Rapport adopté.

Remboursement par l'entremise de la Ville (M. le Receveur Municipal avait encaissé les fonds à la Trésorerie Générale en février 1942 par mandat délivré par la Préfecture).

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

39. - Indemnité servie aux Contrôleurs des Contributions directes, de 1902 à 1941 et non prévue au Budget Primitif de 1942. Demande de rétablissement de l'indemnité formulée par M. le Directeur des C.D. Examen. Avis.

La Commission instruite par M. WILLEMS a) des motifs de suppression de l'indemnité à partir de 1942 b) de la demande faite par le Directeur des Contributions Directes pour que l'indemnité soit rétablie, valide la proposition de M. WILLEMS de ne pas donner une suite favorable à la demande de reconduction du service de l'indemnité.

Dossier transmis à M. le Maire.

40.- Achat d'un immeuble, 70 rue Brûle Maison, pour servir d'annexe au Lycée Fénelon. Emprunt d'une somme de 1.768.986 frs f. Vote de l'imposition de centimes additionnels pour assurer la couverture de l'annuité d'amortissement. Avis.

Rapport adopté.

L'emprunt est fixé à la somme de 1.768.986 frs. Il sera contracté à la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 4 1/2 % remboursable en 30 ans.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

41.- Legs CREPIN. Vente de la nue propriété des parts sociales des Etablissements CREPIN. Avis.

La proposition de rachat de la nue propriété des parts sociales est faite par M. Vandenberghe actuellement seul Gérant des Etablissements CREPIN.

Précisons que la Ville de Lille et les Hospices d'Haubourdin sont nus propriétaires de 2.306 parts sociales dans les proportions respectives de 3/5e et 2/5e.

Les Hospices d'Haubourdin sont vendeurs. En ce qui nous concerne, la décision de cession est liée à un accord sur le prix de la part sociale.

M. Vandenberghe ayant pour Conseil la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 27 rue Faidherbe à Lille, offre la somme de 500 frs par part, assurant ainsi :

à la Ville de Lille ..... 691.800 Frs  
aux Hospices d'Haubourdin.. 461.200 frs

Me Crussaire, Avocat Conseil de la Ville, estime que la Ville ferait une bonne opération sur la base du prix offert.

En son rapport, Mlle Garemin, Chef du Contentieux, dit :

"La Société Fiduciaire semble présenter des garanties sérieuses et son étude, avons-nous dit, nous paraît complète cependant pour sauvegarder les intérêts, tant de la Ville que de M. Vandenberghe, il conviendrait peut être de s'en remettre à l'expertise amiable d'un super expert choisi parmi ceux qui habituellement opèrent près le Tribunal dans les questions de faillite soit Me Bouillet ou Me Singer que nous connaissons comme étant les plus qualifiés".

La Commission fait sienne la proposition de M. le Conseiller SERGEANT de recueillir l'avis de M. le Conseiller TILGE quant au prix offert de 500 frs la part sociale.

Dossier transmis au Service du Contentieux pour consultation près de M. Tilge.

42.- Fonds National de compensation des allocations familiales. 1ère compensation (période du 1er Avril au 31 Decembre 1940) Créance de la Ville. Admission en recette.

Rapport adopté.

La ristourne accordée par la Caisse de Compensation est de 398.976 Frs.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

43.- Liquidations de pensions :

La Commission donne un avis favorable aux liquidations de pensions ci-après :

a) Services Municipaux : DELANNOY René. Pension d'ancienneté de Frs 5.390 à partir du 1er Août 1942.

b) Octroi : VANGHELUWE Yves. Pension d'ancienneté de Frs : 11.374 à partir du 1er Mars 1943.

Veuve LEBOUQ Georges. Pension de reversion de Frs 4.865 à partir du 14 Août 1942.

c) Police : GRIERE Clotaire. Pension d'ancienneté de Frs 13.324 à partir du 16 Septembre 1942.

Dossiers transmis à l'Administration Municipale.

44.- Régie d'approvisionnement des Oeuvres d'Entr'Aide de Solidarité sociale et de sauvegarde de la Population Ouvrière. Compte matières arrêté au 31 Décembre 1941. Avis

Avis favorable. Dossier transmis à l'Administration Municipale.

45.- Régie municipale d'approvisionnement. Compte Administratif de l'exercice 1941. Avis.

Avis favorable. Le document accuse un excédent de recettes de 53.174,20.

Compte tenu des opérations à continuer au titre de l'exercice, la situation financière se traduit par un reliquat de 307.515,70)  
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

46.- Régie municipale d'approvisionnement. Budget Additionnel. Exercice 1942. Avis.

Avis favorable.

Budget présenté en excédent de recettes de 515,70.

Le volume important s'explique par l'inscription 1° d'un crédit de 8 millions pour achat de marchandises 2° d'un crédit de 10 millions au titre "Remboursement d'avances de la Ville".

Ces inscriptions ont leur contre-partie en recettes.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

47.- Bureau de Bienfaisance. Comptes Administratif et de Gestion de l'exercice 1941. Avis.

Avis favorable.

Ce document accuse un excédent de recettes de 684.416,70.

La situation financière de l'exercice compte tenu des opérations à continuer ramène l'excédent à la somme de 156.630,40.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

48.- Bureau de Bienfaisance. Budget supplémentaire de l'exercice 1942. Avis.

Avis favorable.

Le Budget est équilibré par une subvention communale de 540.000 frs nécessaire à la couverture des indemnités de bombardement et de zone accordées au Personnel de l'Etablissement.

La Commission émet un avis favorable à l'attribution de cette subvention et en propose l'inscription au Budget Supplémentaire "Ville" de 1942.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

49.- Hospices Civils. Compte Administratif de l'exercice 1941. Avis.

Avis favorable.

L'excédent de dépenses ordinaires effectuées sur les recettes de même nature réalisées est de 7.252.045.80.

Les opérations à continuer au titre de l'exercice traduisant un excédent de recettes de 3.210.204,20 l'excédent de dépenses ci-dessus se trouve ramené à 4.041.841.60 somme à prendre en charge par la Ville pour valoir forfait de couverture des frais d'hospitalisation des indigents lillois en 1941.

La Ville ayant versé en 1941 un acompte de 3.505.440 F. elle reste débitrice envers les Hospices d'une somme de 536.401.60 qui sera imputée sur les disponibilités d'un crédit spécial figurant dans le Chapitre "Restes à payer de 1941". L'excédent de dépenses ordinaires de l'exercice 1940 s'était élevé au brut à 6.963.568.61 - au net à 5.000.604.14.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

50. Hospices Civils. Budget Supplémentaire de l'exercice 1942. Avis.

Avis favorable.

Ce Budget arrêté par la Commission administrative en sa séance du 25 Juillet présente un excédent de recettes de 1.836.914,93 dont 815.028,53 en ordinaires et 1.021.886,40 en extraordinaires. Il ne comprend pas de subvention communale (Tère constatation depuis 1919).

La Commission prend acte que l'Etablissement a voté, depuis, l'application au Personnel des mesures prévues par la Ville pour les agents communaux. Ces mesures visent l'attribution 1° des indemnités de bombardement et de zone dévastée qui chiffreraient la somme de 4.770.000 Frs 2° de bonifications d'ancienneté dont la dépense atteindrait 80.000 Frs.

Si, à cet accroissement de dépenses se montant à 4.830.000 Frs nous ajoutons le déficit ordinaire du Budget Primitif de 1942 qui s'élève à 2.555.910 Frs et si nous déduisons de la totalisation de ces deux sommes l'excédent de recettes du Budget Additionnel le déficit prévisionnel "ordinaire" de l'exercice 1942 se trouve déterminé à 6.570.881,47, alors que le déficit brut du Compte Administratif de 1941 se fixe à 7.252.045,80.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

51.- Ville de Lille. Compte Administratif de l'exercice 1941. Avis.

Avis favorable

Excédent de recettes : 91.157.315,40.

La situation financière véritable dit M.l' Adjoint, s'accuse par la reprise des opérations à continuer qui chiffrant aux recettes : 189.668.488 F. - aux dépenses : 303.131.969,30. La comptabilisation de ces opérations traduit un déficit de 22.306.165,90.

Ce déficit a été couvert jusqu'à concurrence de 22.300.000 Frs par l'Etat au titre de la loi du 22 Decembre 1940 instituant une aide de l'Etat au profit des Collectivités locales atteintes par faits de guerre.

La Commission enregistre avec satisfaction ce résultat.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

52. Ville de Lille. Compte de gestion de l'exercice 1941 du Receveur Municipal. Avis.

Avis favorable.

Les chiffres du document sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

53. Ville de Lille. Projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice 1942. 1er examen.

Après avoir pris connaissance du Budget, recueilli les explications complémentaires de M. WILLEMS sur les caractéristiques de ce document; enregistré le déficit de 14.250.000 Frs et ses causes (accroissement des dépenses du Personnel) la Commission ratifie les travaux préparatoires.

+  
+ +

Balance du Budget.

Recettes	345.363.268.30
Depenses	359.615.211.60
	-----
Excédent de dépenses	14.251.943.30
	=====

Cet excédent de dépenses ou déficit est réductible de deux prévisions de recettes à inscrire et dont le montant global approximatif se fixe à 800.000 Frs environ. Il s'agit 1° du produit de la cession du matériel, mobilier municipal se trouvant dans les locaux occupés par la Police d'Etat, 2° des loyers des locaux occupés par cette Police.

Les deux prévisions de recettes dont il s'agit ramèneront le déficit à 13.450.000 Frs alors que les dépenses additives de Personnel s'élèvent à 13.673.921 F. somme ainsi décomposée :

a) Indemnité spéciale (dite de bombardement)	6.700.000 )
b) Indemnité de zone	4.500.000 )
c) Bonification d'ancienneté de classe	224.994 )
d) Indemnité familiale locale (2e palier)	1.089.583 )
e) Indemnité spéciale temporaire	943.634 )
f) Insuffisances de crédits	215.710 )
	13.673.921 )

M. WILLEMS au terme de son exposé qui satisfait l'Assemblée informe celle-ci que le document sera définitivement arrêté sous peu et qu'il lui sera présenté lors de la prochaine réunion ordinaire ou extraordinaire.

La séance ouverte à 17 heures a pris fin à 19 h.15.

Hôtel de Ville le 22 Octobre 1942

Vu :  
G. WILLEMS,

Le Secrétaire,  
P. BOMART,



COMMISSION DES FINANCES  
Séance du 14 Décembre 1942

Procès-verbal



La Commission des Finances s'est réunie le 14 Décembre 1942 sous la Présidence de M. Willems, Conseiller Délégué aux Finances.

Etaient Présents: M. Willems, Conseiller municipal délégué aux Finances, Président  
le pasteur Chéradame, Conseiller municipal,  
Mme Lespagnol, Conseiller municipal,  
M. Torcq, Conseiller municipal.

Excusés: M. Le Blan, Conseiller municipal,  
Libert, Conseiller municipal

Absent : M. Sergeant, Conseiller municipal.

Assistait également à la réunion : M. Bomart, Chef de la 3ème Division.

-----  
Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

54- Remboursement du trop perçu par les ayants droit d'agents tués au cours de la guerre, Admission en non valeur.

Rapport adopté.

Le nombre de débitrices est de 8 et le montant de nos créances de 36.547,50. L'Assemblée enregistre le désir exprimé par M. Chéradame que la mesure de bienveillance soit portée au lendemain du Conseil municipal, à la connaissance des bénéficiaires.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

55- Retraités municipaux. Majoration de l'indemnité spéciale temporaire.

Rapport adopté.

La mesure prend effet à compter du 1er Août 1942 comme pour les retraités de l'Etat.

Particularité quant aux modalités d'application de la majoration

" En ce qui concerne les retraités pour lesquels il aura été tenu compte, dans la liquidation de la pension des traitements

"en vigueur au 1er Décembre 1937, l'allocation à leur servir  
"sera égale à la différence entre la pension augmentée de l'in-  
"dennité qu'ils auraient obtenue sur la base des traitements en  
"vigueur avant cette date et la pension dont ils sont bénéficiai-  
"res.

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

56 - Virement de crédit

Avis favorable .

(Virement d'une somme de 5.200 frs du crédit article I du chapitre XXXII bis " Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers" sur l'article 2 du même chapitre "Impôt de 30 % sur les portions d'intérêts à divers".)

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

57 - Distribution d'eau potable. Renforcement du réseau. Mesure budgétaire.

Rapport adopté .

L'exécution du programme de travaux entraîne une dépense de 6.600.000 frs. Le rapport vise une première tranche de travaux en 1943 et le vote d'une dotation par renforcement du crédit "Eaux" d'une somme de 600.000 frs.

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

58 - Services publics. Distribution d'eau. Révision du Tarif

Rapport adopté .

M. le Président a souligné que le tarif proposé, avec effet du 1er Janvier 1943, était inférieur au tarif des villes de Roubaix , Tourcoing et Armentières .

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

59 - Divers produits communaux. Admission en non valeur .

Avis favorable .

Le montant des créances est de 4.242 frs 50 et celui des frais de poursuites, de 72 frs.

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

60 - Intérêts d'avances servies à la Régie municipale d'approvisionnement . Suppression .

Rapport adopté .

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

61 - Régie municipale d'approvisionnement des oeuvres d'entr'aide, de solidarité et de sauvegarde de la population ouvrière .  
Budget primitif pour l'exercice 1943. Avis .

Avis favorable .

Le Budget est équilibré en recettes et en dépenses à 8.400.000 francs .

BALANCE :

RECEPTE	{	(d'exploitation :	6.400.000.00
		(d'établissement:	2.000.000.00
DEPENSES	{	(d'exploitation :	6.400.000.00
		(d'établissement:	2.000.000.00

Les recettes et dépenses d'établissement représentent d'une part la prévision d'avances de la Ville pour faciliter la trésorerie, d'autre part le remboursement des avances .

Dossier transmis à l'Administration municipale .

62 - Chemins vicinaux. Budget primitif pour l'exercice 1943. Avis

Avis favorable .

(Les dépenses s'élèvent à 75.938 frs et seront couvertes par une imposition de I c 25 au principal des contributions directes à inscrire au Budget " Ville").

Dossier transmis à l'Administration municipale .

63 - Hospices Civils. Budget primitif pour l'exercice 1943. Avis.

Avis favorable .

(La section ordinaire du Budget est équilibré par une subvention communale de 8.729.560 frs. La subvention à servir sera fonction des résultats du Compte Administratif de l'exercice).

Dossier transmis à l'Administration municipale .

64 - Bureau de Bienfaisance. Budget primitif pour l'exercice 1943. Avis.

Avis favorable

(Le Budget est équilibré sans subvention communale. Ce résultat satisfaisant est dû aux plus-values de recettes notamment de celles du poste " Taxe sur les spectacles ".)

Dossier transmis à l'Administration municipale .



65 - Office public d'Habitations à Bon Marché. Budget primitif pour l'exercice 1943. Avis

Avis favorable.

(Le document présente un excédent de recettes de 32.042,30).

Dossier transmis à l'Administration Municipale)

66 - Lycée de jeunes filles. Internat municipal. Budget primitif de l'exercice 1943. Avis

Avis favorable/

Ce budget est équilibré sans subvention communale. Son volume : 1.314.545 frs. Le budget de 1942 était de 1.215.413,40 Le nombre de pensionnaires passe de 93 à 191, le nombre des demi-pensionnaires est en diminution : 127 contre 148 début 1942.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

67 - Liquidations de pensions :

La Commission donne un avis favorable aux liquidations de pensions ci-après :

a) Services Municipaux : BOUILLARD Henri. Pension d'ancienneté de Frs : 5.944.""" à partir du 1er août 1942.

Veuve CAPELLE Ferdinand. Pension de reversion de Frs : 5.416"" à partir du 16 Octobre 1942.

Veuve CAPPE René. Pension de reversion de Frs : 5.992.""" à partir du 20 Octobre 1942.

b) Octroi :

Veuve HECQUET Robert. Pension de reversion de Frs : 1.421.""" à partir du 20 Octobre 1942.

Veuve PUCHAUX Eugène. Pension de reversion de Frs : 6.505.""" à partir du 19 Octobre 1942.

Veuve DECLERCQ Florimond. Pension de reversion de Frs : 1.565.""" à partir du 5 Novembre 1942.

c) Police

LEGRAIN Pierre. Pension d'ancienneté de Fr: 13.833.""" à partir du 16 Septembre 1942.

DECOURSELLE Pierre. Pension d'ancienneté de Fr: 14.898.""" à partir du 16 Septembre 1942.

DERVAUX Henri. Pension d'ancienneté de Fr: 13.213." à partir du 16 Septembre 1942.

VANDENBROUCKE Robert. Pension d'ancienneté de Fr: 17.391." à partir du 16 Septembre 1942.

BROCART Rémi. Pension d'ancienneté de Fr: 14.994." à partir du 16 Septembre 1942.

CANONNE Narcisse. Pension d'ancienneté de Fr: 14.592." à partir du 16 Septembre 1942.

MENET Gustave. Pension d'ancienneté de Fr: 14.911." à partir du 16 Septembre 1942.

NAVEZ Désiré. Pension d'ancienneté de Fr: 16.084." à partir du 16 Septembre 1942.

Dossiers transmis à l'Administration Municipale.

68 - Ville de Lille. Budget Primitif pour l'exercice 1943. Avis

BALANCE :

	<u>Ordinaires</u>	<u>Extraordinaires</u>	<u>Total</u>
RECETTES:	119.355.140,20	128.010.350,50	247.365.490,70
DEPENSES:	141.521.682,50	128.009.980,60	269.531.663,10
(de recettes:	"	369,90	
Excédent)			
(de dépenses:	22.166.542,30		
		Déficit ...	<u>22.166.172,40</u>

Cette balance, dit M. le Président, a été arrêtée par la Commission du Budget au terme de ses travaux des 13 et 18 Novembre.

Le déficit accusé est supérieur de 2 millions au déficit du Budget de 1942.

Rappelant que le déficit du Budget Primitif de 1942 soit 20 millions, résultait d'une chute du produit des centimes se montant à 10 millions de francs et de l'attribution au Personnel d'indemnités légales M. WILLEMS souligne que le déficit de 1943 est motivé par deux causes. I) la reconduction d'une partie du déficit de 1942 soit 7 millions de francs somme constituée par l'opération de déduction du déficit de 20 millions de 1942 des dépenses non réinscrites au Budget de 1943 et qui s'élèvent à 13.000.000 de francs; II) par l'excédent des dépenses nouvelles sur les plus values de recettes, excédent représenté par l'accroissement a) des dépenses de Solidarité Sociale

("Campagne d'hiver pour les malheureux" et "Cantines"): d'assistance, de voirie et de Personnel.

Après avoir attiré l'attention de la Commission sur les 4 postes nouveaux de dépenses : Prime Communale à la Natalité: 386.375 frs; Prime au mérite des aînés des familles ouvrières nombreuses:50.000 frs; Subsidés au Comité Social pour le fonctionnement de ses œuvres:50.000 frs; Pupilles de la Ville de Lille. Bourses d'études :50.000 frs. M. WILLEMS indique a) le nombre inscrit de centimes additionnels identiques à celui de 1942, c'est à dire 5 centimes ordinaires; 8 centimes sur patentes et 800 centimes extraordinaires b) la valeur du centime communal 60.750,63 contre 58.900,80 en 1942 assurant une plus value de recettes de 1.493.868 Frs

L'Assemblée prend connaissance d'un relevé I) des recettes : supprimées, nouvelles, en augmentation, II) des dépenses : supprimées, en diminution, nouvelles, en augmentation et, valide les travaux de la Commission du Budget.

Un rapport sera soumis à l'Administration Municipale.

La séance ouverte à 16 h30 a pris fin à 18 h.40.

Hôtel de Ville le 15 Décembre 1942.

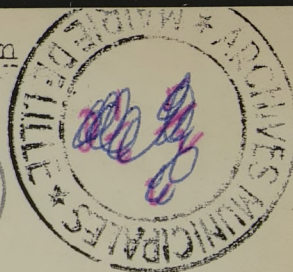
VU :  
signé G. WILLEMS

Le Secrétaire,  
P. BOMART

COMMISSION DES FINANCES

Séance du 21 Juin 1943.

Procès-verbal



La Commission des Finances s'est réunie le 21 Juin 1943 sous la Présidence de M. WILLEMS, adjoint au Maire.

Etaient présents : M. WILLEMS, Adjoint au Maire, président,  
le pasteur CHERADAME, Conseiller Municipal  
TOCROQ, Conseiller Municipal  
SERGEANT, Conseiller Municipal,

Excusés : M. LE BLAN, Conseiller Municipal  
LILERT, Conseiller Municipal  
Mme LESPAGNOL, Conseiller Municipal

Assistait également à la réunion : M. BOMART, Chef de la 3ème Division

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

69 - Caisse de Crédit Municipal - Comptes administratifs, de gestion de l'exercice 1942 - Avis.

Avis favorable.

Le compte présente un excédent de recettes de 6.697.317 Frs 50.

Les dépenses constituant une charge pour l'Etablissement sont supérieures de 50.991,50 au montant des recettes constituant un profit.

M. WILLEMS rappelle que le Conseil Municipal en sa séance du 30 Janvier 1941 consentit à l'Etablissement une avance de 120.000 Frs pour lui permettre de faire face aux difficultés financières de l'époque, que cette avance n'a pas été remboursée et qu'elle est notée en notre budget supplémentaire en tant que créance.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

70 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Supplémentaire pour l'exercice 1943 - Avis.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

71 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif pour l'exercice 1944 - Avis.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

.....

- 72 - Fondation Masurel - Comptes administratif, de gestion, pour l'exercice 1942 - Avis.  
Avis favorable.  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 73 - Fondation Masurel - Budget Supplémentaire pour l'exercice 1943 - Homologation.  
Avis favorable.  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 74 - Fondation Masurel - Budget primitif pour l'exercice 1944 - Avis.  
Avis favorable.  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 75 - Lycée de Jeunes Filles - Internat municipal - Compte Administratif, Exercice 1942 - Avis.  
Avis favorable.  
Le résultat se traduit par un excédent de recettes de 283.301,30 qui a été versé au Fonds de réserve destiné à l'équilibre de Budgets ultérieurs.  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 76 - Lycée de Jeunes Filles - Internat Municipal - Budget Supplémentaire pour l'exercice 1943 - Avis.  
Avis favorable.  
(Budget équilibré par l'inscription d'une recette de 153.600 Frs à provenir du Fonds de réserve).  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 77 - Lycée de Jeunes Filles - Internat Municipal - Tarif de nuit - Rajustement.  
Avis favorable.  
Le tarif est porté de 20 Frs à 25 Frs (y compris le petit déjeuner)  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 78 - Lycée de Jeunes Filles - Internat Municipal - Tarif des leçons de piano et de violon - Rajustement.  
Avis favorable.  
Le tarif des leçons est porté de 20 à 25 Frs.  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 79 - Internat Municipal annexé au Lycée de Jeunes Filles - Reprise des opérations dans le cadre budgétaire "Ville". Décision d'application de la mesure ordonnée.  
Information enregistrée par la Commission.  
Dossier transmis à l'Administration Municipale.
- 80 - Bureau de Bienfaisance - Comptes administratif, de gestion pour l'exercice 1942 - Avis.  
Avis favorable.  
Le Compte présente un excédent de recettes réel de 1.391.093 Frs 20.  
(L'excédent de l'exercice 1941 s'élevait à 156.630 Frs 40)

M. le Conseiller Chéradame émet l'avis d'inviter l'Etablissement à disposer d'une partie de ces importantes disponibilités pour secourir davantage les malheureux.

M. WILLEMS après avoir souligné que la Ville s'était substituée à l'Etablissement pour secourir les pauvres et avait cessé à partir de 1943 de lui servir le subside, propose à l'Assemblée qui accepte, de laisser le soin à l'Administration Municipale de solutionner le problème de l'utilisation par l'Etablissement des disponibilités accusées.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

81 - Hospices. Comptes administratif, de gestion de l'exercice 1942. Avis favorable.

La subvention Ville à l'Etablissement pour valoir paiement des frais d'hospitalisation des indigents lillois est fixée à 2.818.575,50 contre 4.041.841,60 en 1941. La Ville ayant versé avant la clôture de l'exercice 3.500.000 frs l'opération de régularisation du trop versé s'effectuera dans l'exercice 1943.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

82 - Ville de Lille. Compte Administratif. Exercice 1942. Avis.

Au terme de son rapport chiffré accusant un déficit de 8.790.000 frs M. l'Adjoint Willems s'exprime ainsi :

"Alors que nos Budgets Primitif et Supplémentaire présentaient une Balance déficitaire de 20 et 12 millions et que les crédits additionnels votés rapprochés des recettes additionnelles traduisaient un excédent de dépenses de 5.300.000 frs portant le déficit global budgétaire à 37 millions, la situation financière de l'exercice fixe le déficit à 8.790.000 frs.

"Ce résultat satisfaisant est dû aux plus-values des recettes découlant de la révision des Tarifs; au rendement plus élevé de taxes, droits et redevances - également à notre ferme volonté de limiter les dépenses facultatives aux besoins stricts.

"Nous tenons souligner enfin que le déficit accusé du Compte eut été davantage diminué si nous n'avions donné à nos Oeuvres de Solidarité Sociale, l'essor qu'imposent les événements pénibles que nous vivons".

La Commission acte les résultats du Compte et enregistre l'information de M. Willems sur la couverture certaine par l'Etat du déficit de 8.790.000 frs au titre soit de la loi du 28 Août 1941, soit au titre de la loi du 14 Septembre 1941.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

83 - Ville de Lille. Compte de gestion du Receveur Municipal. Exercice 1942. Avis

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

84 - Concours de jardins ouvriers. Dons pour attribution de prix. Admission en recette. Crédit d'emploi.

Rapport adopté.

(Les sommes reçues : 7.500 frs du Crédit National

1.000 frs de M. MIGNOLET, 91 rue Brûle Maison

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

85 - Ponts & Chaussées. (Service des voies navigables). Fonds commun

institué par la loi du 5 Octobre 1941. Rémunération à servir au titre de l'exercice 1942. Crédit.

Crédit à ouvrir 44.794.40

Les fonds seront versés à la Trésorerie Générale au compte "Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public".

Décomposition :

- 2.400 frs - Rémunération au titre de 1942 et relative à l'entretien des ponts de l'Hippodrome, du Ramponneau et du Petit Paradis.
- 42.394,40 - Rémunération se rapportant aux travaux de dragage du Bief de Wambrechies. (entre la passerelle de sortie des eaux et l'écluse de Wambrechies).

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

86 - Distribution d'eau. Nouveaux tarifs. Information.

Acte est pris par la Commission de la fixation par arrêté préfectoral du 31 Mai, des tarifs nouveaux de vente d'eau.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

87 - Liquidations de pensions. (Pensions différées).

Rapports adoptés.

Il s'agit d'Agents de la Police Municipale ayant cessé de faire partie des cadres de Police à compter du 16 Mars 1942 et qui, non admis dans la Police d'Etat, sont bénéficiaires d'une pension municipale à jouissance différée.

Les intéressés émargent leur pension à l'âge de 55 ans.

Liste de ces ex-agents de police avec indication de la pension annuelle qui leur sera servie dès qu'ils auront atteint l'âge de 55 ans.

HERON Gaston, Pension proportionnelle de frs :	12.754.00
ELICQUIT Georges	" " 6.625.00
BOIVIN Arthur	" " 6.818.00
CAUDOUX Paul	" " 7.955.00
CARDON Oscar,	" " 9.652.00
CROMBEZ Ernest	" " 9.388.00
DEJA Auguste,	" " 6.419.00
DESCAMPS Auguste	" " 8.517.00
DUTRIEUX René	" " 7.849.00
FOURMY Paul	" " 9.523.00
GABRIEL Emile	" " 7.668.00
HONVAULT Jules	" " 6.925.00
HOUVENAGHEL Albert	" " 7.258.00
LAGACHE Léon	" " 9.979.00
LEMPEREUR Ernest	" " 6.864.00
PASQUIER Léon	" " 7.258.00
RUELLE Gaston	" " 7.803.00
ROHAET Elci	" " 13.796,00
LOUCHART Georges	" " 11.845.00
BOURY Henri	" " 15.030,00

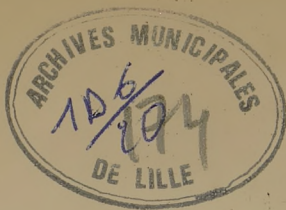
Dossiers transmis à l'Administration Municipale.

La séance ouverte à 17 heures a pris fin à 18 h.40.

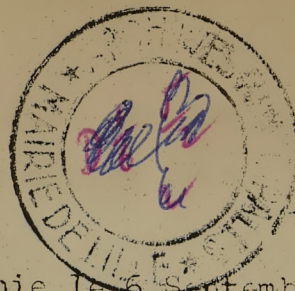
Hôtel de Ville, le 22 Juin 1943

VU :  
G. WILLEMS Adjt.

Le Secrétaire  
BOMART

COMMISSION des FINANCES

Séance du 6 Septembre 1943

Procès-verbal

La Commission des Finances s'est réunie le 6 Septembre 1943 sous la Présidence de M. WILLEMS, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. WILLEMS, Adjoint au Maire, président,  
SERGEANT, Conseiller Municipal,  
LIBERT, Conseiller Municipal.

Excusés : MM. le Pasteur CHERADAME, Conseiller Municipal  
TORCQ, Conseiller Municipal,  
LE BLAN, Conseiller Municipal.

Assistait également à la réunion : M. BOUART, Chef de la 3ème Division.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

88 - Chemins vicinaux - Budget pour l'exercice 1944 - Homologation - Vote de l'imposition spéciale.

Rapport adopté.

Les dépenses prévues : 32.252 Francs.

Le vote d'une imposition de couverture de 0,50 de centime additionnel est proposé.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

89 - Collecte organisée par les Ecoliers de France - Attribution d'une somme de 11.200 Francs aux enfants lillois, victimes de la guerre et des bombardements - Admission en recette - Crédit d'emploi.

Rapport adopté.

La recette effectuée : 11.200 Francs.

L'ouverture d'un crédit d'emploi est proposée. (A noter que la recette antérieurement effectuée se montait à la somme de 366.100 Frs)

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

90 - Insuffisance de crédits du Budget Primitif - Crédits supplémentaires

Rapport adopté.

Montant global des crédits : 3.441.700 Francs.

Le Président souligne les crédits suivants :

- de 260.000 Frs : accroissement du corps des Sapeurs-Pompiers,
- de 2.250.000 Frs; pour le Bureau de Bienfaisance et les Hospices  
Attribution sur le produit de la Taxe sur les Spectacles, le produit pour 1943 excédant de 4.500.000 Frs la prévision du Budget Primitif
- de 575.000 Frs : au titre "Evacuation et transport des ordures ménagères. Fourniture de matériel.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.



91 - Dépenses de Personnel - Virements de crédits

Rapport adopté.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

92 - Ravitaillement civil - Compte financier du Receveur au 31 Décembre 1942 - Compte-matières et en deniers de l'Agent-Comptable - Inventaire des marchandises - Approbation.

Rapport adopté.

Le solde créditeur du Compte financier est de : 813.604,75.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

93 - Régie Municipale d'approvisionnement des Oeuvres d'Entr'Aide, de Solidarité et de Sauvegarde de la population ouvrière - Compte Administratif de l'exercice 1942 - Avis.

Avis favorable.

Le Compte présente un excédent de recettes de : 288.239,80.  
(Compte tenu des opérations à continuer, cet excédent est ramené à 113.610,50).

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

94 - Régie Municipale d'approvisionnement des Oeuvres d'Entr'Aide, de Solidarité et de Sauvegarde de la population ouvrière. Compte-matières arrêté au 31 Décembre 1942 - Avis -

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

95 - Régie Municipale d'approvisionnement des Oeuvres d'Entr'Aide, de Solidarité et de Sauvegarde de la population ouvrière - Budget supplémentaire de l'exercice 1943 - Avis -

Avis favorable.

La Balance du document présente un excédent de recettes de 13.610,50.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

96 - Hospices civils - Budget supplémentaire de l'exercice 1943. Avis

Avis favorable.

La Balance traduit un excédent de recettes de 4.993.158,98 dont : 4.960.540,38 "ordinaires" et 32.618,60 "extraordinaires".

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

97 - Bureau de Bienfaisance - Budget supplémentaire de l'exercice 1943 - Avis

Avis favorable.

La Balance du document offre un excédent de recettes de 7.152,00.

L'excédent d'Actif du Compte de 1942 - près de 1.400.000 Frs a permis à l'Etablissement de faire face aux dépenses nouvelles dont celles d'assistance qu'imposent les circonstances.

M. WILLEMS souligne à M. SERGEANT et à M. LIBERT que le rendement accru de la Taxe sur les Spectacles va permettre à l'Etablissement de se dispenser de subside municipal.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

- 98- Fourniture d'imprimés. Prorogation de la durée du Marché passé en 1942.

Rapport adopté.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

- 99 - Frais d'établissement des rôles des taxes municipales assimilées aux Contributions directes. Insuffisance du crédit. Crédit supplémentaire.

Rapport adopté.

(Crédit supplémentaire de : 2.700 francs).

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

- 100- Acquisition d'immeubles, 5, 7 et 9 cour Gilleson. Imputation de la dépense sur Fonds de l'emprunt réalisé de 150 millions de francs.

Rapport adopté.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

- 101- Acquisition 1°) de l'immeuble 70 rue Brûle Maison, 2°) des terrains et tribunes du stade de l'Olympique Lillois. Emprunt. Réalisation.

Rapport adopté.

L'emprunt se fixe à 2.474.046 francs dont ....

- : 1.768.986 frs pour le 70 rue Brûle Maison,
- : 705.060 frs pour les terrains et tribunes du stade de l'Olympique Lillois.

Le prix principal et frais pour le 70 rue Brûle Maison est de 2.518.000 frs - une somme de 749.014 frs est prélevée sur ressources budgétaires.

Le prix (principal) des terrains et tribunes du stade, est de 905.060 frs, à couvrir par l'emprunt (705.060 frs) et par l'emploi d'une subvention de l'Etat de 200.000 frs.

L'emprunt de 2.474.046 frs nous est financé par la Caisse Autonome de Retraites de la Mutualité du Nord, 9 Boulevard Vauban à Lille, aux taux de 4,25%, remboursable en 60 semestrialités - la 1ère échéance le 28 Février 1944.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

- 102- Allocations annuelles et renouvelables servis aux anciens employés et ouvriers municipaux pour la période du 1er janvier au 30 septembre 1942. Paiements faits par les Comptables Publics. Régularisation Crédit.

Rapport adopté.

(Crédit de 93.506 frs).

- 103- Abattoir. Droits de place appliqués au bétail de passage à l'Abattoir, et destiné à la Maison Caby pour la fabrication des conserves dirigées sur le Ravitaillement Général. Demande de l'Intendant Général du Ravitaillement tendant à la suppression de ces droits. Examen et avis.

Après avoir donné lecture de la requête en date du 18 Août, de l'Intendant Directeur Départemental du Ravitaillement Général et fait une relation de l'étude de la question, M. WILLEMS donne communication d'une lettre du 4 Septembre de M. l'Intendant portant agrément d'une proposition transactionnelle.

La Commission approuve la solution provoquée par M. WILLEMS et propose à l'Administration Municipale de la ratifier.

I04- Budget Supplémentaire 1943 - Projet - 1er examen

BALANCE

Recettes.....	236.272.040,90
Dépenses.....	<u>239.096.483,70</u>
Excédent de dépenses ou DEFICIT.....	2.824.442,80
	=====

DECOMPOSITION :

R E C E T T E S

-Encaisse à fin d'exercice 1942.....	92.204.267,40
-Restes à recouvrer au titre des exercices antérieurs.....	10.993.449,70
-Autres recettes à continuer au titre des exercices antérieurs.....	109.384.125,80
(titres à émettre)	
-Recettes nouvelles.....	<u>23.690.198,00</u>
Total :	236.272.040,90
	=====

DECOMPOSITION

D E P E N S E S

-Restes à payer d'exercices antérieurs sur mandats émis.....	4.800.408,90
-Dépenses engagées sur crédits d'exercices antérieurs.....	214.652.454,60
-Recettes effectuées en 1942 et mises en réserve pour être employées.....	1.919.057,30
-Crédits votés en 1943 :	
a) compléments de crédits (dépenses exer- cice clos).....	638.001,00
b) dépenses nouvelles.....	<u>17.086.561,90</u>
Total :	239.096.483,70
	=====

Après avoir pris connaissance de l'exemplaire du projet de Budget : entendu M. WILLEMS relativement 1) aux inscriptions de recettes et dépenses nouvelles dont grand nombre ont été décidées par le Conseil Municipal ou seront votées en séance du 14 Septembre, II) à la dépêche ministérielle informant M. le Maire du rejet de notre demande de subvention pour la couverture du déficit budgétaire de 1942, III) au déficit du Compte Administratif de l'exercice 1942 homologué par le Conseil Municipal en sa séance du 20 Juillet 1943 et s'élevant à 8.790.077,90 soulignant que ce déficit se trouve résorbé d'une somme de 5.965.635,10 par le Budget Supplémentaire de 1943 de par le jeu des inscriptions de recettes et dépenses nouvelles, M. SERGEANT et M. LIBERT marquent leur satisfaction de ce rétablissement progressif financier et agrément la proposition de M. WILLEMS de présenter le Budget Supplémentaire tel qu'il est arrêté, à l'Administration Municipale.

La séance ouverte à 17 heures a pris fin à 18 heures.

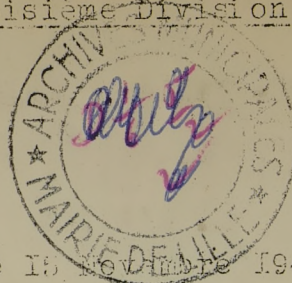
Vu :  
G. WILLEMS, Adjoint

Hôtel de Ville le 7 Septembre 1943  
le Secrétaire  
P. BOWART.



Troisième Division

Commission des Finances  
Séance du 15 Novembre 1943



Procès-verbal

La Commission des Finances s'est réunie le 15 novembre 1943 sous la Présidence de M. Willems, adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. Willems, Adjoint au Maire, président  
Lespagnol, Adjoint au Maire  
le Pasteur Chéradame, Conseiller municipal  
Libert, Conseiller municipal,  
Torcq, Conseiller Municipal

Excusés : Le Blan, Conseiller municipal  
Sergeant, Conseiller municipal.

Assistait également à la réunion: M. Bomart, Chef de la 3ème Division.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

105 - Hospices Civils - Budget Primitif. Exercice 1944 - Avis.

Avis favorable.

Le Budget présente un excédent de recettes extraordinaires de 79.020 frs. La section ordinaire du document est équilibrée par l'inscription d'une subvention municipale de 1.164.110 frs. Le rapport précise que la subvention à servir est fonction des résultats du Compte Administratif de l'exercice et que la subvention déterminée par le Compte constituera le forfait de la contribution "Ville" dans le paiement des frais d'hospitalisation des indigents lillois.

M. l'Adjoint Willems souligne que la subvention inscrite au Budget de 1943 se fixait à 8.729.360 frs.

L'Assemblée enregistre l'amélioration de la situation budgétaire de l'Etablissement.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

106 - Bureau de Bienfaisance. Budget Primitif de l'exercice 1944. Avis

Avis favorable.

Le Budget est présenté en excédent de recettes de 1.750 frs. Il comporte en dépenses un crédit de 2.400.000 frs pour le service des secours aux habitants privés de ressources. Cette dotation a sa contre partie au compartiment des recettes, les dépenses en cause étant remboursées par la Ville qui percevra de l'Etat la subvention de 75 %.

L'équilibre du budget est assuré sans appoint de la Ville grâce au rendement accru du produit de la taxe sur les spectacles et cinémas, la prévision de recettes passant de 2.656.250 frs en 1943 à 4.218.750 frs pour 1944.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

107 - Ville de Lille. Budget Primitif. Exercice 1944. Projet. Avis.

Avis favorable.

M. l'Adjoint Willems enregistrant la satisfaction exprimée par les membres de la Commission d'avoir été mis en possession quelques jours auparavant d'une analyse du Budget tel qu'il avait été arrêté par la Commission du Budget en sa réunion du 4 Novembre, cite la Balance du document et fournit aux fins de comparaison du volume et du déficit, la Balance du Budget approuvé de 1943.

Balance du Budget Primitif pour 1944		Balance du Budget Primitif de 1943	
Recettes .....	194.110.655	Récettes .....	257.126.690,70
Dépenses .....	199.369.758	Dépenses .....	284.838.931,30
<hr/>		<hr/>	
Déficit .....	5.259.103	Déficit ..	27.712.240,60
<hr/>		<hr/>	

La diminution de volume du Budget de 1944 est motivée di M. Willems, par la non répétition d'une somme de 24 millions figurant au Budget de 1943 pour la réalisation d'un programme d'acquisitions. Le déficit de 1944 ajoute M. Willems n'eut été que de 1.259.103 frs si l'Administration n'avait été amenée à prévoir un renforcement des crédits "Personnel" d'une somme globale de : 4.000.000 de frs pour parer aux augmentations des rémunérations. En fait, constate l'Assemblée, le déficit de 1944 inférieur de 22.453.000 frs à celui de 1943, constitue un résultat encourageant.

Causes de la réduction du déficit de 1943 :

- I - La valeur du Centime communal notifiée passe de 60.750,68 à 64.504,09. Cette progression de 3.753,41 assure à la Ville sans augmentation du nombre de centimes, une plus-value de rendement de 3.000.000 de frs;
- II- la charge pour amortissement d'emprunts est en diminution de 3.500.000 frs par rapport à celle de 1943 par suite : a) d'emprunts amortis, b) de l'utilisation d'une réserve de près de 1.000.000 de frs provenant de plus values de produit des centimes communaux, pour emprunts de 1942, réserve inscrite au Budget Supplémentaire de 1943;
- III-les recettes générales sont en notable progression;
- IV- les crédits pour le fonctionnement des Services ont été fixés compte tenu du freinage réclamé des dépenses;
- V - la subvention aux Hospices pour l'équilibre de son Budget est inférieure de près de 4.000.000 de frs;
- VI- la charge du poste "Campagne d'hiver pour les malheureux" se trouve diminuée, le montant prévu des souscriptions en faveur de l'Oeuvre "Aide aux Prisonniers" étant chiffré à plus de 4 millions contre 1.200.000 frs au Budget Primitif de 1943.

Après avoir pris acte de l'information qui précède; noté que le nombre de centimes ordinaires et additionnels était le même que pour 1943 (5c + 8c + 800); constaté le redressement progressif budgétaire, l'Assembléeregistra a) les postes de recettes et dépenses en augmentation ou en diminution d'au moins 50.000 frs par rap-

rapport aux fixations budgétaires de 1943, ainsi que les causes déterminantes de la progression ou réduction desdites fixations budgétaires b) les charges temporaires ci-après relevées lesquelles issues des événements sont appelées à disparaître peu après les hostilités.

Charges temporaires. Leur importance prévue pour 1944

Dépenses nécessitées par la guerre : Personnel et matériel . . . . .	Charge: 5.750.000.-	
Rationnement de la population . . . . .	Charge: 4.053.700.-	
Personnel et dépenses diverses . . . . .	5.250.000	
à déduire : Subvention de l'Etat . . . . .	I.196.300	
(7 frs par habitant rationné)		
Campagne d'hiver pour les malheureux . . . . .	Charge: 5.850.000.-	
Personnel et dépenses de fonctionnement des Oeuvres y compris celle de "l'Aide aux prisonniers" . . . . .	22.850.000	
à déduire : les recettes provenant a) des repas payants b) des participations du Secours National c) des souscriptions pour "l'Aide aux prisonniers" (parrainage et la contribution du Personnel municipal) . . . . .	I7.000.000	
L'Effort en faveur des Cantines et Camps de Vacances		
Dépenses : Personnel et dépenses de fonctionnement . . . . .	I4.768.919	
Recettes : Repas payants: Attribution a) du Secours National pour les Cantines et les Garderies b) des Assurances Sociales pour les garderies . . . . .	II.600.000 Charge: 3.168.919.-	
	Total . . . . .	I8.822.619.-
		=====

Un rapport sera transmis à l'Administration Municipale.

108 - Ville de Lille, Régie Municipale. Budget Primitif. Exercice 1944. Avis.

Avis favorable.

Le Budget s'établit en recettes et dépenses à la somme de 6.200.000 frs dont 4.200.000 frs au titre "Exploitation" et 2.000.000 de frs au titre "Etablissement". Cette somme de 2.000.000 de francs souligne M. l'Adjoint, représente: aux recettes, l'avance éventuelle de la Ville; aux dépenses, le crédit pour remboursement de l'avance.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

109 - Droits et taxes. Rajustement de tarifs. Avis.

Avis favorable est donné aux propositions de relèvement des tarifs ci-après :

- 1° Taxe d'abatage et taxe pour frais de visite des viandes dites à la main ou foraines.
- 2° Abattoirs. Désinfection des véhicules.
- 3° Abattoirs. Vente de fumier.
- 4° Chiens mis en fourrière. Redevance.
- 5° Droits de pesage.

Les taxes a) d'abatage b) pour frais de visite, sont actuellement respectivement perçues à 0.05 et 0.03 c. par kilogramme de viande nette. La suppression de l'octroi permettant l'application des tarifs établis par le décret-loi du 14 Juin 1938 soit pour la taxe d'abatage: 0.15 par kilogramme de viande nette; pour la taxe de visite: 0.13 par kilogramme de viande nette, l'Assemblée propose d'adopter ces tarifs.

Désinfection des véhicules ayant servi au transport des animaux venant de l'extérieur.

La Commission propose de porter de 5 frs à 10 frs le tarif de la redevance.

Vente de fumier

Le fumier est cédé à raison de 5 frs par collier.

Il est proposé de fixer le tarif à 10 frs par collier.

Chiens mis en fourrière:

Tarif en vigueur: 5 frs pour le 1er jour; 3 frs pour les jours suivants avec triplement de la redevance si le chien n'est pas déclaré.

Tarif proposé: 10 frs pour le 1er jour; 6 frs pour les jours suivants; triplement maintenu dans le cas sus-visé.

Droits de pesage aux Halles, aux Abattoirs, place Philippe de Girard et Boulevard des Ecoles.

Notre tarif en vigueur n'assure pas la couverture de nos frais généraux. Il est inférieur de plus de 100 % au tarif de la Gare St-Sauveur.

La Commission se prononce pour le doublement du tarif en vigueur.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

II - Aménagement du Square Dutilleul. Projet. Avis.

M. Willems donne connaissance du projet d'aménagement en cause dont la dépense est chiffrée à 2.900.000 frs. Il déclare que la Commission du Budget s'est prononcée pour l'ajournement à des temps meilleurs des travaux envisagés décidant toutefois d'inscrire au Budget de 1944 un crédit de 100.000 frs pour "Enlèvement des fondations et nivellement du terrain de l'ancien Palais d'Eté pour permettre un emplacement de jeux pour les enfants.

L'Assemblée fait sienne la décision d'ajournement desdits travaux prononcée par la Commission du Budget et ratifie l'ouverture du crédit de 100.000 frs aux fins précitées.

Dossier retourné au Secrétariat Général.

III - Pensions. Services Municipaux.

La Commission donne un avis favorable aux liquidations de pensions ci-après :

DELANNOY Paul, Contrôleur des Eaux. Pension d'ancienneté de Frs: 14.244." à partir du 1er Janvier 1944.

Vve COLEIN, le défunt mari était chauffeur au Lycée Fénelon.

Pension de reversion de frs: 4.387." à compter du 10 Septembre 1943.

Pensions à chacun des 2 enfants mineurs: 877 frs par an à compter du 10 Septembre 1943.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

La séance ouverte à 16 H.30 a pris fin à 18 H.50.

Hôtel de Ville le 22 Novembre 1943

Le Secrétaire,  
P. BOMART.

Vu,  
G. Willems, adjt  
24.11.43

3ème Division

COMMISSION DES FINANCES

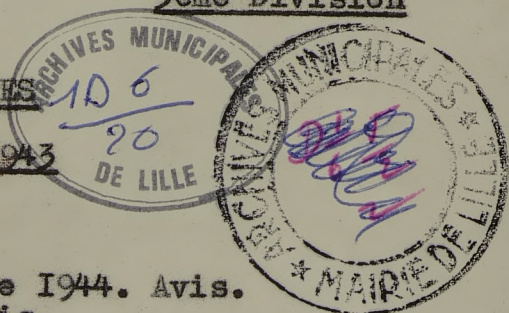
Séance du 15 Novembre 1943

Ordre du jour

- I05 - (1) Hospices Civils. Budget Primitif. Exercice 1944. Avis.  
I06 - (2) Bureau de Bienfaisance. Exercice 1944. Avis.  
I07 - (3) Ville de Lille. Budget Primitif. Exercice 1944. Projet. Avis.  
I08 - (4) Ville de Lille. Régie Municipale. Budget Primitif. Exercice 1944. Avis.  
I09 - (5) Droits et taxes appliqués aux Abattoirs et aux Halles. Révision des tarifs. Avis.  
I10 - (6) Aménagement du Square Dutilleul. Projet. Avis.  
III - (7) Pensions: Services Municipaux :  
Vve DELANNOY Paul.  
Vve COLEIN Charles.

Hôtel de Ville le 12 Novembre 43.

à Monsieur MARTIN, Secrétaire général.





COMMISSION DES FINANCES

Séance du 12 Mai 1944

PROCES-VERBAL



La Commission des Finances s'est réunie le 12 Mai 1944 à 17 heures sous la présidence de M. WILLEMS, adjoint au Maire

Etaient présents : M.M. WILLEMS, Adjoint au Maire, président,  
le Pasteur CHEPADAME, Conseiller Municipal,

Excusés : M.M. LE BLAN, Conseiller Municipal,  
LESPAGNOL, d°  
LIBERT, d°  
SERGEANT, d°  
TORCQ, d°

Assistait à la réunion, M. HOF, Chef de la 3ème Division.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

II2.- Ville de Lille. Compte Administratif.

M. l'Adjoint WILLEMS donne lecture du rapport chiffré accusant un excédent de recettes de 3.358.670 Frs 10 et souligne que, pour la première fois depuis 1940, la balance du Compte laisse apparaître un excédent de recettes, bien que les déficits prévisionnels des budgets primitif et supplémentaire aient atteint plus de trente millions.

Il analyse les causes de ce redressement financier dues à la fois aux plus-values considérables de recettes provenant; a) du rendement des taxes sur les locaux professionnels, sur les mutations immobilières, sur le gaz et l'électricité, sur les ventes au détail et sur les spectacles; b) de l'exploitation des eaux et des bains et aux économies réalisées dans les différents chapitres de dépenses de matériel ainsi que celles découlant directement de l'amélioration de la situation financière des Hospices et du Bureau de Bienfaisance qui nous a permis de ne pas servir les subventions prévues.

Malgré les lourdes charges que nous supportons en raison du développement constant de nos œuvres de solidarité et d'entraide rendu indispensable par la prolongation de la guerre et les douloureux événements qu'elle engendre, M. WILLEMS constate avec satisfaction qu'il est peut-être permis d'espérer un retour prochain à l'équilibre de nos budgets, rompu depuis 1940.

Le rapport est adopté.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

II3.- Ville de Lille. Compte de gestion du Receveur Municipal. Exercice 1943. Avis.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

II4.- Régie municipale d'Approvisionnement. Compte matières au 31 Décembre 1943. Avis.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

II5.- Régie municipale d'Approvisionnement. Compte administratif de l'exercice 1943. Avis.

M. l'Adjoint WILLEMS donne lecture du document qui accuse un excédent de recettes de 247.946 Frs 40. Il dégage du compte et de l'inventaire joint au dossier précédent le solde bénéficiaire de cet organisme qui atteint à la clôture de l'exercice la somme de 244.599 Frs 60. Il souligne que l'avance à rembourser à la Ville pour dépenses de premier établissement est de 4.028.000 Frs, couverte par la valeur des marchandises inventoriées au 31 Décembre 1943.

La Commission émet un avis favorable à l'approbation du compte.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

II6.- Hospices de Lille. Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1943. Avis.

Le Président donne connaissance des documents qui révèlent un excédent de recettes de 5.958.093 Frs 10.

Mais le dépouillement des opérations en sections ordinaire et extraordinaire fait apparaître un excédent de dépenses, à la section ordinaire, de 3.722.241 francs, compte tenu de l'encaissement : a) en 1943 d'un acompte de 500.000 francs versé par la Ville pour la couverture des frais d'hospitalisation des indigents lillois, b) en 1942 d'un trop perçu de 681.424 Frs 50 pour le même objet.

En tenant compte des opérations à continuer, la situation financière générale des Hospices de Lille se solde cette année par un excédent de recettes net de 652.099 Frs 60 dans sa section ordinaire. Nous n'avons donc rien à verser au titre de l'exercice 1943 et cette administration nous est redevable de 1.181.424 Frs 50. L'Administration Municipale appréciera le moment venu s'il convient d'affecter cette somme à la couverture éventuelle pour 1944 des frais d'hospitalisation des indigents lillois ou s'il y aura lieu d'en solliciter le remboursement.

Avis favorable à l'adoption du Compte.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

II7.- Liquidation de pension. Octroi. Veuve Emile Verrier.

Rapport adopté.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

La séance est levée à 18 heures.

VU  
Le Président  
G. WILLEMS, Adjoint.

Hôtel de Ville le 13 Mai 1944  
Le Secrétaire,  
HOF.



COMMISSION DES FINANCES

Séance du 3 Août 1944

Procès-verbal

La Commission des Finances s'est réunie le jeudi 3 Août 1944 à 17 heures 15 sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Maire.

Étaient présents: M.M. DEHOVE Maire  
TORCQ, Conseiller Municipal

Excusés : M.M. WILLEMS, Adjoint au Maire  
SERGEANT, Adjoint au Maire,  
LESPAGNOL, Adjoint au Maire,  
LE BIAN, Conseiller municipal,  
LIBERT, Conseiller municipal,  
le pasteur CHERADAME, Conseiller  
municipal.

Assistait à la réunion : M. HOF, chef de la 3ème Division.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

II8 - Bureau de Bienfaisance. - Compte administratif 1943 - Avis

Avis favorable.  
L'excédent de recettes ressort à 3.183.287 frs 10.  
M. le Maire soulignant les résultats heureux de la gestion de cet établissement demandera à la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance d'utiliser une grande partie de cet excédent en prenant en charge les frais des repas alloués à tous les vieillards assistés.

M. TORCQ souligne d'ailleurs que cette question a déjà été évoquée dans un sens favorable au cours d'une précédente séance de cette Commission administrative dont il est membre.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

II9 - Lycée Fénelon - Internat - Compte administratif 1943. Avis

Avis favorable.  
L'exploitation de l'Internat accuse un excédent de recettes de 346.281 frs 30 qui, aux termes des instructions en vigueur, doit constituer une masse destinée à couvrir des dépenses éventuelles se rapportant exclusivement à l'internat, sur avis du Conseil municipal.

La Commission renouvelle ses félicitations à l'Agent spécial qui a su, malgré les difficultés actuelles, rendre cette année encore la gestion excédentaire.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

I20 - Lycée Fénelon - Internat. Budget supplémentaire 1944 - Avis

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I21.- Crédit Municipal. Budget primitif 1945. Avis.-

Avis favorable.

Le budget se présente en équilibre grâce à l'inscription d'une subvention de 125.000 francs à provenir de la Ville pour couvrir en particulier les dépenses supplémentaires importantes pour le personnel en activité et en retraite.

M. le Maire rappelle que l'établissement parviendrait sans nul doute à équilibrer ses dépenses par ses moyens propres si des entraves légales à la limitation des comptes de dépôt à vue n'avaient restreint l'activité des caisses de Crédit municipal. Aussi, envisage-t-il de proposer au Conseil Municipal la transformation de la subvention demandée en avance remboursable, en même temps que l'Assemblée émettra un vœu pour que l'Autorité supérieure atténue les rigueurs du règlement du 30 Décembre 1936.

Il en est ainsi décidé.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

I22 - Fondation Masurel. Budget primitif. Avis.-

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I23 + Régie municipale. Budget supplémentaire 1944. Avis.

Avis favorable.

Ce budget s'établit avec un excédent de recettes prévisionnel de 241.086 frs 70. M. le Président donne quelques précisions quant au mode d'évaluation des marchandises en magasin.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

I24 - Médaille d'honneur communale.- Relèvement de taux.

Il s'agit du doublement de la prime allouée dès 1921u aux médaillés communaux, soit 200 frs au lieu de 100 frs. Cette prime serait portée à 300 frs pour les agents tributaires de la médaille de vermeil. Le crédit nécessaire est de 62.000 frs pour l'année 1944.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

I25 - Emprunt de 150.000.000 de francs. Virement de crédit.

Le crédit ouvert pour la part contributive de la Ville dans les dépenses de construction et d'acquisition de terrains nécessaires à l'édification de l'Hôpital Albert Calmette ayant laissé une disponibilité définitive de 698.780 frs, il est proposé de

virer cette somme au reliquat de crédit ouvert pour l'achat de terrains de zone ou d'immeubles destinés à la démolition.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

I26 - Insuffisances de crédits du budget primitif. Dotation complémentaire.

Le bordereau présente accuse une première insuffisance globale de 8.195.000 frs en ce qui concerne le matériel.

Parmi les principales causes de ces insuffisances, il y a lieu de signaler a) la remise en état urgente des bâtiments communaux, des égouts et des canalisations gravement endommagés par les récents bombardements aériens, b) les dépenses nécessitées par la constitution de stocks importants de combustible pour toute la saison de chauffe 1944-1945.

M. le Président signale qu'en contre partie de ce bordereau important d'insuffisances les recettes sont en nette progression sur les prévisions budgétaires.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

I27 - Divers produits communaux - Admission en non valeur.-

Avis favorable.

Les créances irrécouvrables s'élèvent à la somme de 17.167 frs non compris les frais de poursuites et concernent en grande partie des redevances d'eaux et autres visant des immeubles détruits lors des derniers bombardements.

Questions diverses.-

M. TOERCQ demande pour qu'à l'avenir les réunions de la Commission des Finances aient lieu à 17 h 30 au lieu de 17 h.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 heures 15.

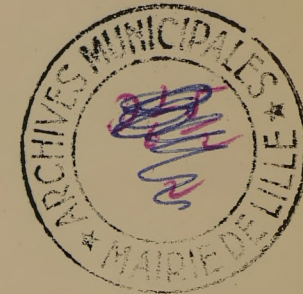
Hôtel de Ville le 4 Août 1944

Le Secrétaire,

H. HOF.

BUDGET PRIMITIF pour 1944

NOTE destinée à M.M les Membres de la Commission  
des Finances en vue de l'examen du document.



x  
x    x

Le Budget Primitif pour 1943 approuvé par l'Autorité Supérieure présentait la Balance ci-après :

Recettes	:	257.126.690,70
Dépenses	:	284.838.931,30
Déficit	:	27.712.240,60

Le volume important de ce Budget s'expliquait notamment par l'inscription aux recettes et aux dépenses d'une somme globale de 84 millions ainsi décomposée :

- 20.000.000 de frs - 1ère tranche de 20 millions d'un emprunt projeté de 100 millions pour l'acquisition par voie d'expropriation de terrains de zone;
- 30.000.000 de frs - programme d'acquisitions d'immeubles dans le quartier St Sauveur (en vue de l'assainissement de ce quartier);
- 34.000.000 de frs - programme d'acquisitions pour la création de Centres scolaires d'Education physique et sportive.

Le déficit avait pour causes majeures : 1° notre effort accru pour les Oeuvres Sociales, 2° l'accroissement des dépenses de Personnel, 3° une augmentation de 4 millions de la dotation "Entretien des propriétés communales", 4° la répétition d'éléments du déficit de 1942.

Le rappel de la situation déficitaire du Budget de 1943 nous est apparu utile afin de mesurer toute l'importance du redressement progressif budgétaire vers lequel nous cheminons.

.....

Le Budget Primitif pour 1944 arrêté par la Commission  
du Budget en sa séance du 4 Novembre :

Recettes	:	194.110.655,--
Dépenses	:	199.369.758,--
Déficit	:	<u>5.259.103,--</u>

Le déficit n'eut été que de 1.259.103 frs. si l'Administration n'avait été amenée à améliorer de nouveau la situation matérielle du Personnel, amélioration qui entraîne une dépense nouvelle de 4.000.000 de frs.

Causes de la réduction du déficit de 1943 :

- I - la valeur du Centime communal notifiée passe de 60.750,68 à 64.504,09. Cette progression de 3.753,41 assure à la Ville, sans augmentation du nombre de Centimes, une plus-value de rendement de 3.000.000 de frs;
- II - la charge pour amortissement d'emprunts est en diminution de 3.500.000 frs par rapport à celle de 1943 par suite : a) d'emprunts amortis, b) de l'utilisation d'une réserve de près de 1.000.000 de frs provenant de plus-values du produit des Centimes communaux pour emprunts de 1942, réserve inscrite au Budget Supplémentaire de 1943;
- III - les recettes générales sont en notable progression;
- IV - les crédits pour le fonctionnement des services ont été fixés, compte tenu du freinage réclamé des dépenses;
- V - la subvention aux Hospices pour l'équilibre de son Budget est inférieure de près de 4.000.000 de frs;
- VI - la charge du poste "Campagne d'hiver pour les malheureux" se trouve diminuée, le montant prévu des souscriptions en faveur de l'Oeuvre "Aide aux prisonniers" étant chiffré à plus de 4 millions contre 1.200.000 frs au Budget Primitif de 1943.

.....

Voici, dans l'ordre des Chapitres, les postes de Recettes et Dépenses en augmentation ou en diminution d'au moins 50.000 frs. On notera que les fixations budgétaires ont été établies - en Recettes, sur la base des Recettes probables de 1943; en Dépenses, après analyse des demandes des Services :

R E C E T T E S :	Prévisions	Par rapport à 1943 :	
		En +	En -
<u>Chap. I - (Sections Ordinaire et Extraordinaire)</u>			
<u>Produit des Centimes communaux</u> .....	52.023.000	3.037.000	"
<u>Chap. II - Taxes et autres impositions directes perçues en vertu de rôles.</u>			
Art. 2 - Taxe municipale sur le revenu net de la propriété bâtie : 3 % .....	3.584.000	"	416.000
" 4 - Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession .....	6.200.000	1.700.000	"
" 6 - Taxe sur les chiens .....	640.000	340.000	"
<u>Chap. III - Taxes et impositions directes perçues en vertu de titres de recettes divers.</u>			
Art. 2 - Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de meubles, d'offices ministériels et de fonds de commerce (loi du 6 Novembre 1941) .....	3.200.000	800.000	"
" 3 - Taxe sur le gaz et l'électricité consommés pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques .....	4.600.000	1.200.000	"
" 4 - Taxe sur les ventes au détail et prestations de service	28.000.000	7.000.000	"



RECEPES

Chap. III (suite)

Art. 5 - Taxe sur les spectacles .....

Chap. IV - Taxes, droits et rémunérations diverses pour services rendus. Services administratifs.

Art. 5 - Droits de pesage .....

" 8 - Stationnement et dépôt temporaire sur la voie publique, sur les rivières, ports, quais fluviaux et autres lieux publics .....

" 12 - Décharge publique. Déversement de décombres provenant de démolitions. Redevances .....

" 14 - Droits de place aux halles, abattoirs, foires et marchés. Exploitation en régie .....

" 17 - Entrepôt réel des douanes .....

" 18 - Cimetières. Concessions de terrains et frais de régie ..

" 19 - Abattoir public. Exploitation en régie .....

" 24 - Contrôle sanitaire et hospitalisation des filles soumises. Taxe de visite, redevance pour frais d'hospitalisation .....

" 26 - Transport des malades et des blessés à l'hôpital. Redevance représentative des frais .....

Chap. V - Produit des services à caractère commercial et industriel.

Art. 1 - Eaux. Produit de la distribution .....

" 2 - Etablissement de bains. Ecole de natation de plein air. Exploitation .....

" 3 - Transports automobiles. Prestations .....

	Prévisions	Par rapport à 1943 :	
		En +	En -
Art. 5 - Taxe sur les spectacles .....	13.500.000	4.800.000	"
<u>Chap. IV - Taxes, droits et rémunérations diverses pour services rendus. Services administratifs.</u>			
Art. 5 - Droits de pesage .....	240.000	90.000	"
" 8 - Stationnement et dépôt temporaire sur la voie publique, sur les rivières, ports, quais fluviaux et autres lieux publics .....	500.000	"	218.000
" 12 - Décharge publique. Déversement de décombres provenant de démolitions. Redevances .....	170.000	50.000	"
" 14 - Droits de place aux halles, abattoirs, foires et marchés. Exploitation en régie .....	1.100.000	400.000	"
" 17 - Entrepôt réel des douanes .....	65.000	"	65.000
" 18 - Cimetières. Concessions de terrains et frais de régie ..	1.800.000	"	200.000
" 19 - Abattoir public. Exploitation en régie .....	575.000	"	425.000
" 24 - Contrôle sanitaire et hospitalisation des filles soumises. Taxe de visite, redevance pour frais d'hospitalisation .....	900.000	100.000	"
" 26 - Transport des malades et des blessés à l'hôpital. Redevance représentative des frais .....	330.000	180.000	"
<u>Chap. V - Produit des services à caractère commercial et industriel.</u>			
Art. 1 - Eaux. Produit de la distribution .....	8.000.000	500.000	"
" 2 - Etablissement de bains. Ecole de natation de plein air. Exploitation .....	2.500.000	1.000.000	"
" 3 - Transports automobiles. Prestations .....	1.150.000	"	150.000

RECETTES

Chap. V (suite)

Art. 5 - Régie municipale d'approvisionnement des Oeuvres d'Entr'aide, de solidarité et de sauvegarde de la population ouvrière. Ordre .....

Prévisions	Par rapport à 1943 :		
	En +	En -	
4.200.000	"	4.200.000	
<u>Chap. VI - Produit de concessions de services publics.</u>			
Art. 1 - Eclairage au gaz. Redevance à percevoir de la Cie concessionnaire .....	1.800.000	300.000	"
" 2 - Produit de la Convention avec la Cie Continentale du Gaz. Réseau électrique de la région Lilloise. Redevance sur la consommation de l'électricité .....	1.300.000	150.000	"
<u>Chap. VII - Revenus ordinaires du patrimoine.</u>			
Art. 7 - Propriétés communales. Produit des locations .....	856.000	84.800	"
<u>Chap. VIII - Répartitions faites par l'Etat. Aide financière des autres collectivités.</u>			
Art. 1 - Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général effectuées par la Ville (loi du 14 Septembre 1941) ...	8.529.252	"	667.000
" 2 - Subvention de l'Etat par application des lois des 22 Décembre 1940, 28 Août 1941 et 31 Décembre 1941 (fléchissement des principaux fictifs, consécutif aux faits de guerre) .....	1.028.170	"	118.673
" 8 - Théâtre. Subvention de l'Etat .....	850.000	"	150.000
" 19 - Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les établissements de cure .....	150.000	90.000	"
" 21 - Prime communale à la natalité. Subvention du Département	87.500	87.500	"
<u>Chap. IX - Recettes ordinaires diverses.</u>			
Art. 1 - Recettes accidentelles .....	500.000	225.000	"

Chap. VI - Produit de concessions de services publics.

Art. 1 - Eclairage au gaz. Redevance à percevoir de la Cie concessionnaire .....

" 2 - Produit de la Convention avec la Cie Continentale du Gaz. Réseau électrique de la région Lilloise. Redevance sur la consommation de l'électricité .....

Chap. VII - Revenus ordinaires du patrimoine.

Art. 7 - Propriétés communales. Produit des locations .....

Chap. VIII - Répartitions faites par l'Etat. Aide financière des autres collectivités.

Art. 1 - Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général effectuées par la Ville (loi du 14 Septembre 1941) ...

" 2 - Subvention de l'Etat par application des lois des 22 Décembre 1940, 28 Août 1941 et 31 Décembre 1941 (fléchissement des principaux fictifs, consécutif aux faits de guerre) .....

" 8 - Théâtre. Subvention de l'Etat .....

" 19 - Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants et de malades traités dans les établissements de cure .....

" 21 - Prime communale à la natalité. Subvention du Département

Chap. IX - Recettes ordinaires diverses.

Art. 1 - Recettes accidentelles .....

RECEPTEES

Chap. IX (suite)

- Art. 9 - Assurances Sociales. Récupération sur les Caisses Primaires du montant des demi-salaires et indemnités payés au Personnel municipal .....
- " 13 - Cantines, soupes scolaires et camps de vacances. Ecoles publiques et privées .....

SECTION EXTRAORDINAIRE

Chap. XIV - Aliénations et produits extraordinaires du patrimoine.

- Art. I - Vente de vieux matériaux .....

Chap. XVI - Recettes extraordinaires diverses.

- Art. 2 - Rationnement de la population. Subvention de l'Etat ....

Chap. XVIII - Oeuvres de Solidarité Sociale instituées en raison des événements.

- Art. I - Campagne d'hiver pour les malheureux .....
- " 5 - Secours aux habitants privés de ressources. Participation de l'Etat .....

Prévisions	Par rapport à 1943 :	
	En +	En -
150.000	50.000	"
II.600.000	I.780.000	"
50.000	"	50.000
I.196.300	342.840	"
I7.000.000	8.000.000	"
I.800.000	"	2.200.000

X  
X X

Le nombre de Centimes n'a pas été augmenté. Il est de 813 dont 5<sup>c</sup> ordinaires (imposition obligatoire); 8<sup>c</sup> sur les Patentes, attribution immuable; et 800 Centimes additionnels. On trouvera ci-après un état comparatif du produit de ces impositions :

.....

RECETTES

NOMBRE DE CENTIMES ET PRODUIT

	<u>1943</u>
5 <sup>c</sup> ordinaires	168.160,--
8 <sup>c</sup> s/patentes	216.948,--
800 <sup>c</sup> additionnels	48.600.532,--
	<u>48.985.640,--</u>

	<u>1944</u>
5 <sup>c</sup> ordinaires	160.548,--
8 <sup>c</sup> s/patentes	259.155,--
800 <sup>c</sup> additionnels	51.603.255,--
	<u>52.022.958,--</u>

En plus pour 1944 : 3.037.318 frs

	<u>1943</u>		<u>1944</u>	
Imposition obligatoire pour dépenses générales .....	5 <sup>c</sup> -	168.160	5 <sup>c</sup> -	160.548
Attribution sur Patentes .....	8 <sup>c</sup> -	216.948	8 <sup>c</sup> -	259.155
Imposition pour dépenses "chemins vicinaux" .....	1,25	75.938	0,50	32.252
Imposition pour dépenses d'assistance. Contingent ..	155,18	9.427.290	128,96	8.318.447
Taxe de sécurité (Défense Passive) .....	3,30	200.477	4,66	300.589
Imposition pour dépenses de chômage .....	5,77	350.531	"	"
Imposition pour insuffisance de revenus ordinaires..	34,05	2.068.560	213,08	13.744.531
Imposition pour insuffisance de revenus extraordi- naires .....	339,15	20.603.593	255,58	16.485.955
Imposition pour amortissement d'emprunts .....	256,36	15.574.035	187,89	12.119.658
Imposition pour travaux .....	4,94	300.108	9,33	601.823
	813 <sup>c</sup> --	48.985.640	813 <sup>c</sup> --	52.022.958

En + pour 1944 : 3.037.318 frs

DEPENSES

Les dépenses de Personnel seront négligées ici, le montant étant la conséquence de l'application des échelles de traitements et salaires. Il est toutefois précisé que les crédits ont été renforcés d'une somme ensemble de 4 millions de frs pour parer aux augmentations des rémunérations qui ne manqueront pas d'intervenir à bref délai, tant pour le Personnel titulaire - à la faveur du reclassement qui sera opéré - que pour les auxiliaires dont la rémunération ne répond plus aux conditions du marché du travail.

Nous donnons ci-après les dépenses "Matériel ou frais de fonctionnement des Services". L'énumération ne comprend que les crédits ayant subi une majoration ou une diminution d'au moins 50.000 frs.

	Crédit fixé à :	Augmentation	Diminution
<u>Chap. II - Administration générale (Matériel)</u>			
Art. 1 - Economat et fournitures diverses .....	500.000	"	300.000
" 2 - Frais d'impressions .....	525.000	75.000	"
" 7 - Affranchissement de la correspondance. Frais de timbres: 1° de quittances; 2° de mémoires; 3° de registres de la comptabilité .....	100.000	"	85.000
" 9 - Frais d'assiette et de perception: 1° du droit de licence sur les débits de boissons; 2° de la taxe sur les ventes au détail et prestations de service .....	680.800	145.800	"
<u>Chap. IV - Police Régionale d'Etat</u>			
Art. 1 - Police Régionale d'Etat. Dépenses. Part de la Ville ..	2.897.370	891.620	"
<u>Chap. VII- Sécurité. (Matériel)</u>			
Art. 1 - Matériel d'incendie. Entretien. Réparations .....	250.000	"	50.000

.....

DEPENSES

Chap. VII (suite)

Art. 3 - Bataillon des sapeurs-pompiers. Dépenses de fonctionnement et divers .....

" 4 - Défense Passive. Dépenses d'entretien et de conservation des installations et approvisionnements de matériel .....

Chap. IX - Salubrité et Santé. (Matériel)

Art. 5 - Service de prophylaxie antivénérienne. Contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaire de prophylaxie et de traitement. Hospitalisation .....

" 7 - Curage des égouts et canaux intérieurs. Dépenses diverses .....

Chap. XIII - Voirie urbaine. (Matériel)

Art. 2 - Promenades et jardins publics .....

" 4 - Propreté publique. Collecte des ordures ménagères. Transports hippomobiles .....

" 5 - Entretien des trottoirs. Dépenses diverses .....

" 6 - Chaussées. Matériaux et matériel nécessaires à l'entretien .....

" 7 - Service de la voie publique. Frais de transports .....

Chap. XVII - Services industriels et commerciaux.

Services en régie :

Art. I - Eaux .....

	Crédit fixé à :	Augmentation	Diminution
Art. 3 - Bataillon des sapeurs-pompiers. Dépenses de fonctionnement et divers .....	430.000	280.000	"
" 4 - Défense Passive. Dépenses d'entretien et de conservation des installations et approvisionnements de matériel .....	300.000	100.000	"
<u>Chap. IX - Salubrité et Santé. (Matériel)</u>			
Art. 5 - Service de prophylaxie antivénérienne. Contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaire de prophylaxie et de traitement. Hospitalisation .....	40.000	"	50.000
" 7 - Curage des égouts et canaux intérieurs. Dépenses diverses .....	350.000	"	50.000
<u>Chap. XIII - Voirie urbaine. (Matériel)</u>			
Art. 2 - Promenades et jardins publics .....	400.000	"	250.000
" 4 - Propreté publique. Collecte des ordures ménagères. Transports hippomobiles .....	750.000	"	350.000
" 5 - Entretien des trottoirs. Dépenses diverses .....	1.600.000	"	300.000
" 6 - Chaussées. Matériaux et matériel nécessaires à l'entretien .....	700.000	100.000	"
" 7 - Service de la voie publique. Frais de transports .....	800.000	170.000	"
<u>Chap. XVII - Services industriels et commerciaux.</u>			
<u>Services en régie :</u>			
Art. I - Eaux .....	5.100.000	186.963	"

DEPENSES

Chap. XVII (suite)

- Art. 1 - Distribution d'eau. Ristournes aux familles  
bis nombreuses .....
- " 2 - Bains municipaux et école de natation .....
- " 3 - Transports automobiles .....
- " 7 - Régie municipale d'approvisionnement des Oeuvres d'Entr'  
aide sociale, de solidarité et de sauvegarde de la  
population ouvrière. Ordre .....

Chap. XVII bis - Evacuation et traitement des ordures  
ménagères. Fourniture de matériel auto-  
mobile pour la collecte des ordures  
ménagères.

- Art. 1 - Evacuation et transport des ordures ménagères. Fourni-  
ture de matériel .....

Chap. XIX - Propriétés communales, urbaines et rurales.  
(Matériel)

- Art. 6 - Hôtel de Ville. Aménagements. Travaux divers. Achat  
de mobilier et de tableaux .....
- " 12 - Eclairage des bâtiments communaux .....
- " 13 - Mobilier des bâtiments communaux. Réparations. Entre-  
tien. Achats .....
- " 16 - Contributions des biens communaux. Taxe des biens de  
main-morte représentative des droits de transmission  
entre vifs et par décès .....

Crédit fixé à :	Augmentation	Diminution
30.000	"	50.000
1.900.000	"	65.067
1.700.000	"	339.770
4.200.000	"	4.200.000
5.500.000	2.500.000	"
600.000	"	50.000
530.000	50.000	"
150.000	"	85.000
970.000	220.000	"

DEPENSES

Chap. XXI - Enseignement. (Matériel et frais divers)

Art. 21 - Mobilier et matériel des classes. Réparations. Entretien. Achat de mobilier .....

Chap. XXI bis - Enseignement. Bourses et allocations pour études.

Art. II - Pupilles de la Ville de Lille. Boursés d'études .....

Chap. XXIV - Travail et chômage.

Art. 2 - Participation de la Ville dans les dépenses d'installation, d'organisation et de matériel des sections locales des Offices régionaux et départementaux du Travail (loi du 11 Octobre 1940, art.) et loi de finances de 1942 .....

Chap. XXVI - Assistance, prévoyance et famille. (Matériel)

Art. 7 - Prime communale à la natalité .....

" 9 - Hospices. Subvention communale .....

" 12 - Assistance médicale aux tuberculeux. Traitement dans les établissements de cure .....

" 22 - Cantines, soupes scolaires et camps de vacances. Ecoles publiques et privées .....

Chap. XXVII - Assistance, prévoyance et famille (Contingents)

Art. I - Contingent de la Ville dans les dépenses d'assistance

Crédits fixés à	Augmentation	Diminution
200.000	"	140.000
100.000	50.000	"
100.000	"	100.575
175.000	"	211.375
I.164.110	"	3.835.890
I.250.000	"	50.000
II.800.000	I.548.197	"
8.317.868	"	I.109.408

.....



DEPENSES

Chap. XXVII (suite)

Art. 2 - Code de la famille. Fonds national de compensation géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Provision pour part contributive éventuelle de la Ville .....

Crédits fixés à	Augmentation	Diminution
25.000	"	75.000
15.000	"	55.000
98.500	72.000	"
150.000	100.000	"
121.800	121.800	"
3.500.000	1.500.000	"

Chap. XXVII bis - Pensions. Allocations viagères. Secours. Participation de la Commune à la Caisse des Retraites.

Art. 6 - Agents municipaux tributaires de la Caisse des Retraites et quittant leur emploi sans droit à pension. Remboursement des retenues effectuées sur émoluments .....

" 8 - Pensions civiles à Commissaires et autres Agents de la Police d'Etat ayant appartenu aux cadres de la Police municipale. Part de la Ville dans les pensions liquidées .....

Chap. XXVIII - Subventions. Subventions aux Sociétés locales.

Art. II - Subvention à la Société de Secours Mutuels des Agents municipaux, titulaires et auxiliaires .....

" 15 - Société municipale de Gymnastique et d'Education bis physique. Subvention .....

Chap. XXX bis - Dépenses diverses (Matériel)

Art. I - Théâtres .....

.....

	Crédits fixés à :	Augmentation	Diminution
<u>Chap. XXX ter - Autres dépenses diverses</u>			
Art. 38 - Produit de la taxe sur les spectacles. Attribution au Bureau de Bienfaisance et aux Hospices .....	6.750.000	4.093.750	"
" 42 - Taxes communales assimilées aux contributions directes. Prise en charge par l'Etat des dégrèvements prononcés. Versement à l'Etat de 5% du montant des rôles émis. (Loi du 13 Août 1943) .....	530.000	530.000	"
<u>Chap. XXXI - Dépenses imprévues.</u>			
Art. I - Dépenses imprévues .....	150.000	"	650.000
<u>Chap. XXXII - Service des annuités d'emprunts.....</u>			
	12.692.758	323.304	3.776.778,80
<u>Chap. XXXV - Travaux neufs et grosses réparations.</u>			
Art. 3 - Ecole de natation rue de Toul. Travaux d'aménagement - 3ème tranche .....	200.000	"	100.000
" 4 - Canal de la Deûle. Dragage par l'Etat (service de la Navigation), de la partie du bief de Wambrechies comprise entre cette écluse et la limite en aval des anciens terrains militaires. Participation de la Ville dans les dépenses - 1ère tranche .....	300.000	300.000	"
" 5 - Enlèvement des fondations et nivellement du terrain de l'ancien Palais d'Eté pour permettre un emplacement de jeux pour les enfants .....	100.000	100.000	"
<u>Chap. XXXVI - Dépenses diverses extraordinaires.</u>			
Art. I - Frais de contentieux, de vente de vieux matériaux, d'actes de procédure .....	150.000	50.000	"

Chap. XXXVII - Oeuvres de Solidarité Sociale  
instituees en raison des événements.

(Dépenses Personnel et Matériel groupées)

- Art. 1 - Campagne d'hiver pour les malheureux .....
- " 2 - Familles nombreuses. Distribution en l'Hôtel de Ville de secours en nature (pâtés provenant des porcheries municipales, biscuits, etc ...) .....
- " 5 - Subvention au Bureau de Bienfaisance pour le paiement des secours aux habitants privés de ressources .....

Chap. XXXVIII - Dépenses résultant des événements  
de guerre.

(Dépenses Personnel et Matériel groupées)

- Art. 1 - Ravitaillement général. Services de rationnement de la population .....
- " 2 - Dépenses nécessitées par la guerre .....

Crédits fixés à :	Augmentation	Diminution
22.850.000	5.819.664	"
100.000	"	50.000
2.400.000	"	5.600.000
5.250.000	574.839	"
5.750.000	412.000	"

.....

INFORMATION IMPORTANTE

Charges temporaires. Leur importance prévue pour 1944.

Dépenses nécessitées par la Guerre : Personnel et Matériel ..... Charge : 5.750.000

Rationnement de la population ..... Charge : 4.053,700

: Personnel et dépenses diverses ..... 5.250.000,--  
: A déduire : Subvention de l'Etat ..... 1.196.300,--  
(7 frs par habitant rationné)

Campagne d'hiver pour les malheureux ..... Charge : 5.850.000

: Personnel et dépenses de fonctionnement  
des Oeuvres y compris celle de "l'Aide aux  
prisonniers" ..... 22.850.000,--

: A déduire : les recettes provenant a) des  
repas payants b) des participations du  
Secours National c) des souscriptions pour  
l'Aide aux prisonniers (parrainage et la  
contribution du Personnel municipal) ..... 17.000.000,--

L'Effort en faveur des Cantines et Camps de vacances :

DEPENSES : Personnel et dépenses de fonctionnement ..... 14.768.919,--

RECETTES : Repas payants : Attributions a) du Secours Na-  
tional pour les Cantines et les Garderies b) des  
Assurances Sociales, pour les Garderies ..... 11.600.000,--

Charge : 3.168.919 frs

=====